



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



DOSSIER DE RENTRÉE 2022
Éléments contextualisés à partir des orientations nationales



L'école a pour mission de permettre à chaque élève, quelles que soient ses origines et sa situation sociale d'acquérir les connaissances et compétences indispensables à son épanouissement. Tous les acteurs du système éducatif contribuent à la réussite de cette mission.

Réussir ensemble est notre objectif commun car seule la réussite collective a du sens et permet de créer de la cohésion, de la solidarité et de la confiance, celle que l'on donne et celle que l'on reçoit.

Ensemble, nous pouvons porter la réussite de chaque élève et placer au cœur de notre école les valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité dans les termes rappelés par notre ministre dans le cadre de la lettre de rentrée.

Pour cette nouvelle année scolaire, quatre objectifs nous mobiliserons : l'égalité des chances, la collaboration, l'innovation et le partage de valeurs.

S'engager pour l'égalité des chances c'est mettre chacun en position de pouvoir réussir. Une condition très basique apparaît, préalable à toutes les stratégies et actions, et elle est fondamentale : **nous mettre en capacité de regagner des jours et des heures de classe**. L'égalité des chances ce sont aussi les **savoirs fondamentaux** sans lesquels rien ne peut se construire puisqu'ils constituent les fondations même de tous les autres apprentissages.

Il s'agit ensuite de **collaborer parce que le travail d'équipe est indispensable** dans une organisation comme la nôtre où chacun, dans ses missions et dans son rôle, contribue à faire progresser nos élèves. C'est **encore innover pour trouver de nouvelles voies, de nouvelles réponses pour évoluer**. C'est enfin **partager des valeurs**.

Nous avons toutes les ressources, l'énergie et les compétences pour faire de ce territoire une référence. Que cette nouvelle année scolaire nous donne l'opportunité de développer et de faire rayonner ce territoire.

Merci à tous et à toutes de votre engagement au service de la réussite de nos élèves.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée 2022 !

Christine GANGLOFF-ZIEGLER
Rectrice de région académique



SOMMAIRE

Chiffres clefs de la région académique Guadeloupe

1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER	8
Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle.....	9
Conforter les savoirs fondamentaux	10
Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la Terminale.....	10
Développer les compétences numériques des élèves	11
Le dispositif Territoires numériques éducatifs, au cœur de la stratégie d'acculturation de l'ensemble des acteurs aux usages du numérique éducatif.....	11
Améliorer l'apprentissage de l'anglais	13
Plan langues vivantes : mise en œuvre du Bac Français International	13
Consolider la réforme du lycée général et technologique	15
Renforcement des mathématiques en 1 ^{ère} générale pour l'année scolaire 2022/2023	15
Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir	17
2. Lutter contre les inégalités.....	21
Rendre l'École accessible à tous.....	22
L'École inclusive.....	22
Réduire les inégalités sociales et territoriales.....	25
Petits déjeuners.....	25
Renforcer la mixité sociale à l'école	27

Internats d'excellence	27
Agir pour l'égalité entre filles et garçons	29
Former et éduquer contre les représentations stéréotypées qui alimentent les inégalités	29
Développer la créativité et la sensibilité	32
Le pass culture	32
Donner un nouvel élan à l'orientation	34
Associer éducation et loisirs pendant les vacances	36
3. Faire grandir et s'épanouir	37
Veiller à la santé des élèves.....	38
Lutter contre le harcèlement à l'école	41
Encourager l'activité physique	43
30 minutes d'APQ.....	43
Développer la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire.....	44
4. Reconnaître et revaloriser les personnels de l'Education nationale	46
Mieux former tous les personnels de l'éducation.....	47
Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité	49
5. S'engager dans les défis contemporains	51
Se mobiliser pour la transition écologique.....	52
L'éducation au développement durable	52
Faire société : la transmission des valeurs de la République	54
Participer au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes : Service civique et SNU .	56
Eduquer aux médias et à l'information	58

CHIFFRES CLEFS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

> LES ÉLÈVES

86 027

écoliers, collégiens et lycéens soit :

40 793 élèves du 1^{er} degré

45 234 élèves du 2nd degré

	Ensemble	Public	Privé sous contrat
1^{er} degré	40 793	36 033	4 760
2nd degré	45 234	40 358	4 876
Collégiens	23 210	20 493	2 717
Lycéens	22 024	19 865	2 159
<i>dont lycéens professionnels</i>	<i>6 982</i>	<i>6 274</i>	<i>708</i>

Prévisions rentrée 2022

> LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

375

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

289 écoles

52 collèges

34 lycées

	Ensemble	Public	Privé sous contrat
Ecoles et établissements	375	344	31
<i>Ecoles</i>	289	274	15
Collèges	52	46	6
Lycées	34	24	10
<i>dont Lycées professionnels</i>	<i>12</i>	<i>7</i>	<i>5</i>
<i>Lycées polyvalents</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>1</i>

> LES PERSONNELS

10 595

personnels de la région académique Guadeloupe soit :

7 299 enseignants

3 296 personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé, de vie scolaire et d'éducation

	Ensemble	Public	Privé sous contrat
Tous personnels	10 595	9 889	706
dont enseignants	7 299	6 603	696
dont autres personnels	3 296	3 286	10

Données rentrée 2021

> LES DIPLÔMES

Taux de réussite au DNB **85,1 %**

Taux de réussite au Baccalauréat **88,4 %**

Données provisoires session 2022



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER



Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

Au niveau national

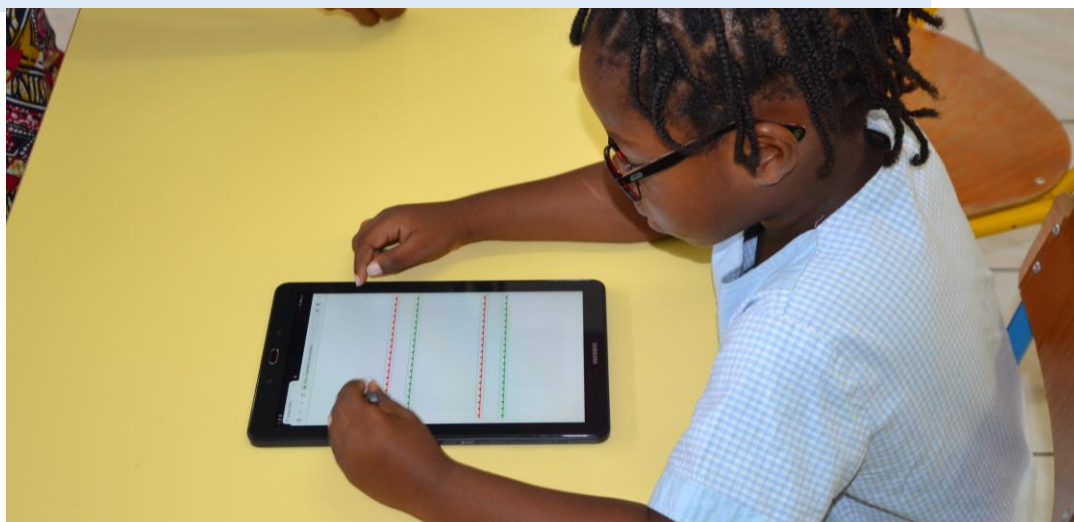
- *Circulaire de rentrée 2022* : « Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être »
- *Lettre du ministre aux professeurs* :
 - *Premier axe* : lutte contre les inégalités sociales
 - *Deuxième axe* : priorité aux savoirs fondamentaux : poursuite des plans français et mathématiques et lancement d'un plan Maternelle ; évaluation des acquis des élèves
 - *Troisième axe* : le bien-être des élèves

Déclinaison dans l'académie

- Thématique académique : « L'école maternelle en Guadeloupe : bien-être, ambition et réussite »
<https://view.genial.ly/62b62dfbc9af90001879b859/presentation-mission-maternelle-971-2022-2023>
- Accompagnement à la première scolarisation et à la spécificité de l'enseignement en maternelle (collaboration avec les municipalités, projets de liaison avec les structures d'accueil de jeunes enfants, la CAF, aménagement des temps et des espaces en TPS et PS)
- Plan académique pour la liaison Maternelle/cycle 2
- Poursuite du déploiement et de l'accompagnement des Grandes Sections dédoublées et des TPS
- Déploiement des évaluations académiques de positionnement GS et PS
- Formations :
 - ✓ Mise en place des préalables nécessaires aux apprentissages fondamentaux (français/mathématiques) ;
 - ✓ Professionnalisation des acteurs PE/ATSEM (partenariat communautés d'agglomération/CNFPT/Rectorat)
 - ✓ Séminaire : bien-être, neurosciences et réussite
- La semaine académique annuelle de la Maternelle (Avril 2023) : ouvrir l'école aux parents

Les perspectives

- Améliorer l'accueil et les conditions de scolarisation des enfants en maternelle de la TPS à la GS
- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales et académiques
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques et les représentations de l'école maternelle
- Développer les partenariats
- Instaurer la confiance et faciliter la coéducation
- Permettre le rôle compensatoire de l'école maternelle



Conforter les savoirs fondamentaux

Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la Terminale

Au niveau national

L'année scolaire 2022-2023 est placée sous le signe de la remobilisation. Dans le cadre du plan Mathématiques, c'est la réaffirmation de la priorité aux fondamentaux ainsi que la mobilisation autour du plan mathématiques au collège.

Plan mathématiques 1^{er} degré :

Plus de 1800 référents mathématiques de circonscription.

45 000 PE accompagnés soit un taux de PE de 14%.

Evaluations nationales CP et CE1 :

Après des résultats en baisse en 2020, le niveau des élèves est revenu au niveau de 2019 et l'a même dépassé dans plusieurs compétences (résolution de problèmes en CE1...).

Déclinaison dans l'académie

Plan mathématiques 1^{er} degré :

Les circonscriptions sont dotées des ressources humaines suffisantes pour mener l'accompagnement des Professeurs des Ecoles (PE) en constellations.

L'indicateur **Constellation** est à un niveau satisfaisant. Plus d'un 1/6 (17%) des enseignants sont accompagnés chaque année.

La montée en compétences des formateurs se poursuit, par le biais de formations nationales et académiques.

Les RMC ont bénéficié de 51h de formation académique et de 48h de formation nationale.

Quelques indicateurs

482 professeurs des écoles ont été accompagnés dans le cadre des constellations.

Evaluations nationales CP et mi-CP : D'une manière générale, les résultats de 2021 sont en progression par rapport à ceux de l'année 2020. Ils sont presque au même niveau que ceux de l'année 2019, qui est l'année de référence avant la crise sanitaire liée à la COVID 19. Les résultats demeurent insuffisants en résolution de problèmes et en calcul.

Les perspectives :

- Maintenir le pourcentage d'enseignants formés dans le cadre des constellations.
- Favoriser la fréquentation des laboratoires mathématiques.
- Amplifier l'implantation de clubs de mathématiques et en avoir en inter-degrés
- Atteindre les cibles fixées pour les résultats des évaluations nationales CP et CE1.

Développer les compétences numériques des élèves

Le dispositif Territoires numériques éducatifs, au cœur de la stratégie d'acculturation de l'ensemble des acteurs aux usages du numérique éducatif

Au niveau national :

Suite à l'expérimentation du dispositif Territoires numériques éducatifs-Démonstrateur dans les départements de l'Aisne et du Val d'Oise à compter de la rentrée scolaire 2020, 10 nouveaux départements dont celui de la Guadeloupe ont été retenus en tant que « démonstrateurs » à la suite de l'annonce officielle du Premier ministre le 8 octobre 2021 à Poitiers.

Sur le fond, l'enjeu est de construire à l'échelle d'un département (pour ce qui nous concerne, sur l'ensemble de la région académique) un démonstrateur de l'accélération des pratiques et des usages numériques éducatifs à partir de 4 leviers identifiés :

- l'équipement
- une offre logicielle de ressources mises à disposition gratuitement
- la formation des professeurs
- l'accompagnement des parents

Déclinaison dans l'académie

La réunion de lancement des TNE-D Guadeloupe a eu lieu le 18 janvier 2022 en présence notamment du Président de la CANGT, en tant que collectivité coordonnatrice. Elle a permis notamment de présenter le diagnostic et le projet qui doit se déployer sur 3 années scolaires (2022-2025).

Nous nous trouvons désormais dans la phase de conventionnement avec la Banque des Territoires (Collectivité coordonnatrice/Banque des Territoires, Académie/Banque des territoires, notamment).

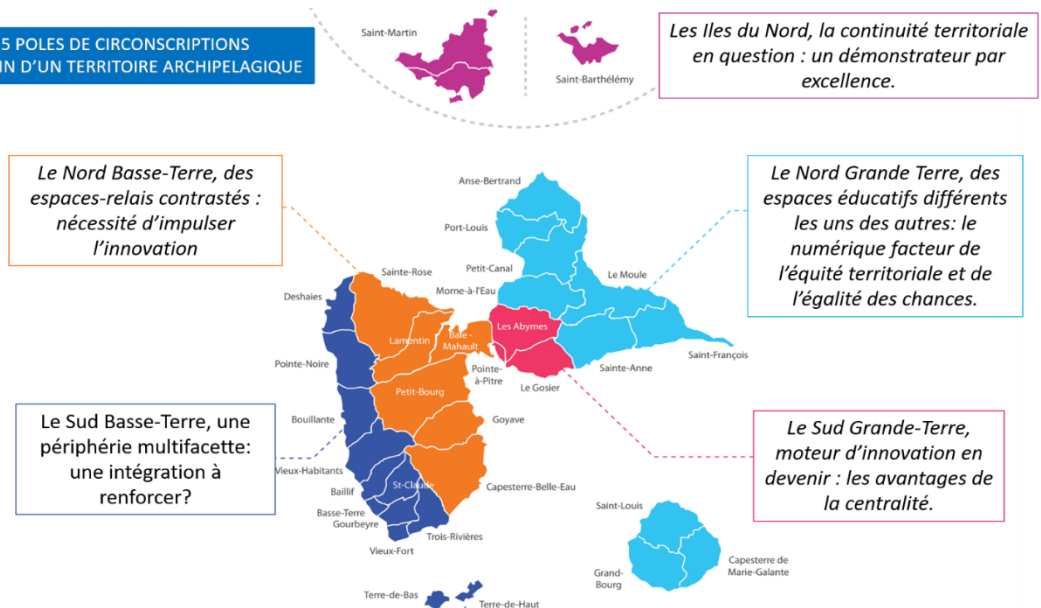
Au mois de mars 2022, nous avons lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de positionnement auprès de l'ensemble des EPLE, suivi au mois de juin 2022 d'une enquête permettant de cibler plus avant les attentes des unités éducatives.

Afin de renforcer le dispositif d'accompagnement et de formation nous avons constitué des « brigades TNE » chargées d'intervenir sur différents points du territoire en fonction des besoins identifiés.

Deux brigades-pilotes sont intervenues dans les collèges au mois d'avril 2022 avec un retour concluant de la part des communautés éducatives concernées.

Typologie des futurs TNE-D au sein de la région académique Guadeloupe

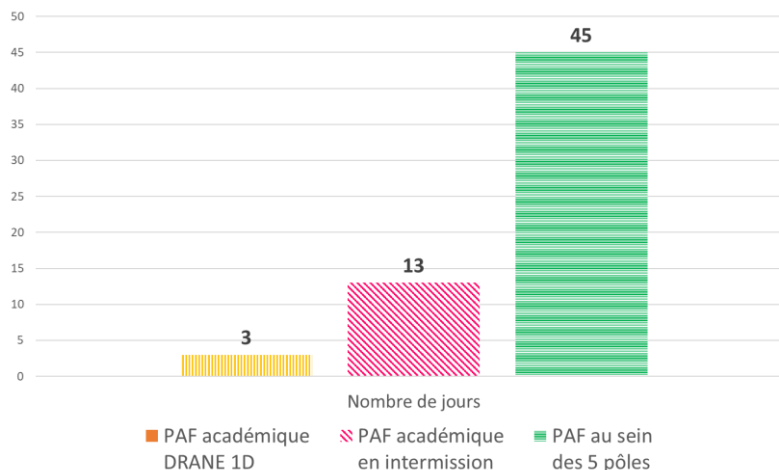
5 POLES DE CIRCONSCRIPTIONS AU SEIN D'UN TERRITOIRE ARCHIPELAGIQUE



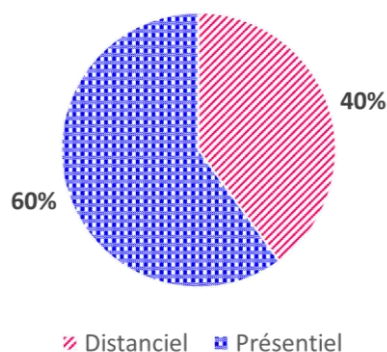
Quelques indicateurs

Une offre de formation interdegré permettant d'optimiser l'offre des missions académiques

Nombre de jours de formation DRANE 1D au sein du PAF académique



Répartition des modalités de mise en oeuvre



Les perspectives :

- Acculturation de l'ensemble des acteurs du numérique à travers le dispositif TNE-D, priorité d'élaboration de parcours de formation au et par le numérique de l'encadrement, des formateurs, des enseignants mais également des parents d'élèves au service d'une action concertée, Canopé, EAFC et DRANE, partenariats renforcés avec les collectivités, les Edtech et les associations à travers une dynamique de projets mieux partagée.

Voici ce qui semble se dessiner pour les trois prochaines années en bonne articulation avec la définition d'une nouvelle stratégie pour le numérique éducatif pilotée par la DNE, dont la feuille de route est appelée à se déployer à partir de cette rentrée scolaire 2022-2023.

Améliorer l'apprentissage de l'anglais

Plan langues vivantes : mise en œuvre du Bac Français International

Au niveau national

Le plan langues vivantes vise à renforcer les acquis des élèves dès le primaire en accentuant les enseignements de langue et en développant les enseignements de disciplines non linguistiques en langue vivante.

10 actions clés composent le plan langues vivantes. Le dixième point clé concerne la création d'un baccalauréat français international.

« La mise en place des classes de première et terminale menant au baccalauréat français international (BFI) s'inscrit dans un objectif ambitieux de développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères et de valorisation du parcours d'enseignement international des élèves inscrits dans le système scolaire français. Son architecture permet de créer des parcours plurilingues, d'augmenter l'exposition aux langues vivantes étrangères et d'enrichir la culture internationale des élèves. »

Note de service du 15-12-2021, parue au bulletin officiel n°2 du 13 janvier 2022

Déclinaison dans l'académie

Le baccalauréat français international est un nouveau dispositif conçu pour répondre aux attentes des élèves, scolarisés en France ou dans les établissements d'enseignement français situés à l'étranger.

Dès la rentrée 2022, les élèves issus de classe de 2^{nde} de la section internationale britannique du lycée Gerville Réache suivront un nouveau parcours d'enseignement international. Ce nouveau parcours, qui couvrira l'ensemble du cycle terminal, leur permettra d'obtenir le baccalauréat général avec la mention « baccalauréat français international » à la session 2024.

S'agissant de la section internationale américaine implantée au lycée Robert Weinum à la rentrée 2022, les élèves entrant en classe de 2^{nde} internationale suivront également un parcours BFI à compter de la rentrée 2023.

Conditions d'admission en BFI : Les élèves scolarisés en France doivent être issus d'une section internationale, ou avoir effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section, ou attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section.

Niveau visé en fin de cycle terminal : Niveau C1-C2 du CECRL (Niveau d'utilisateur expérimenté).

Conformément à la convention signée avec Cambridge, les élèves du lycée Gerville Réache suivront un **parcours bilingue**, avec des enseignements dispensés en langue vivante A :

- un enseignement d'Approfondissement Culturel et Linguistique (ACL)
- un module intitulé Connaissance du monde, articulé autour de l'histoire des idées, les sciences politiques, la connaissance des enjeux du monde contemporain, et la culture des pays des langues étudiées. Ce module sera centré autour d'un projet partenarial porté par l'élève, en lien avec un partenaire étranger (élu, ONG, lycée ...)
- un enseignement de DNL obligatoire dispensé en histoire-géographie
- un enseignement de DNL facultatif dispensé en mathématiques.

Perspectives

Le parcours BFI peut être ouvert en cycle terminal, indépendamment de l'existence d'une section internationale au sein d'un lycée. Il peut être bilingue, trilingue ou quadrilingue, en fonction des termes de la convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale et le pays partenaire.

Les prochains projets d'ouverture concernent un lycée et un collège classé REP situés dans l'agglomération Abymes-Pointe-à-Pitre.

En lien avec la DRAREIC, les IA-IPR de vivantes étrangères, accompagneront les établissements souhaitant adresser au Ministère la demande d'ouverture d'une section internationale ou d'un cycle terminal menant au baccalauréat français international. Il est à noter que les demandes d'ouverture au titre de l'année scolaire 2023-2024 sont à adresser au plus tard le **mardi 4 octobre 2022, délai de rigueur**.



Consolider la réforme du lycée général et technologique

Renforcement des mathématiques en 1^{ère} générale pour l'année scolaire 2022/2023

Au niveau national

La place des mathématiques au lycée d'enseignement général et technologique a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'une large réflexion. L'enjeu est double : doter tous les élèves de compétences solides et permettre à ceux qui le souhaitent de développer un niveau d'expertise élevé.

Pour l'année scolaire 2022-2023, un enseignement spécifique de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique est proposé à titre facultatif à tous les élèves volontaires de première générale qui n'auront pas choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques ».

Cet enseignement facultatif ne constitue pas une « alternative » à la spécialité mathématiques et ne doit pas être considéré comme tel par les élèves qui, du fait de leurs compétences et de leur projet d'orientation, ont choisi l'enseignement de spécialité mathématiques.

En revanche, pour la prochaine année, les élèves non-spécialistes de 1^{ère} générale pourront grâce à cet enseignement, d'une part, consolider la maîtrise de notions mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle comme les statistiques, les probabilités, le traitement de données et l'étude de phénomènes à croissance linéaire ou à croissance exponentielle, et d'autre part, enrichir leur dossier Parcoursup.

Et, parmi ces derniers, les élèves qui le souhaiteront pourront poursuivre l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en classe de terminale.

Concernant la mise en œuvre, cet enseignement intégrera le tronc commun de leurs enseignements de première générale au sein de l'enseignement scientifique mais sera dispensé sur un volume horaire dédié de 1h30 par semaine distinct des 2h dédiés à l'enseignement scientifique.

Le nouvel "enseignement scientifique et mathématique" ESM, ainsi porté à 3 heures 30 hebdomadaires sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique, c'est-à-dire un coefficient 3 pour l'année de 1^{ère}.

Le programme du module spécifique de mathématiques pour l'ESM de la voie générale, publié au BO du 7 juillet 2022.

Le programme de l'enseignement de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique en première générale défini par l'[arrêté du 6 juillet 2022 publié au BO n° 27 du 7 juillet 2022](#), est conçu avec les intentions suivantes :

- *consolider la culture mathématique de tous les élèves et leur assurer le socle de connaissances et de compétences mathématiques qui leur sera nécessaire pour réussir leur vie sociale, citoyenne et professionnelle, quel que soit le parcours de formation qu'ils choisiront par la suite ;*
- *réconcilier avec les mathématiques les élèves qui ont perdu le goût et l'intérêt pour cette discipline ; communiquer le plaisir de les pratiquer à travers des activités mettant en valeur leur efficacité et éclairer sur la place qu'elles jouent dans le monde contemporain ;*
- *permettre à chaque élève d'appréhender la pertinence des démarches mathématiques et de développer des aptitudes intellectuelles comme la rigueur, la logique, l'esprit critique mais aussi l'inventivité et la créativité ;*

- *assurer les bases nécessaires à la compréhension de phénomènes quantitatifs tels qu'ils sont mobilisés dans les différents champs disciplinaires et tels qu'ils permettent d'éclairer certains débats actuels.*

De nombreuses [ressources](#) d'accompagnement présentant les enjeux de ce programme et quelques exemples d'activités sont disponibles sur Eduscol pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de cet enseignement.

Déclinaison dans l'académie

- La région académique Guadeloupe est pleinement mobilisée sur la place des mathématiques dans la formation de tous, notamment via le plan mathématique collège, l'ouverture du PPPE adossée à une licence de mathématiques à la rentrée scolaire
- Suite à la publication du projet de programme en mai 2022, toute la communauté éducative (familles, élèves, enseignants, inspecteurs et chefs d'établissements) a été invitée par un courrier de la rectrice à contribuer à la consultation nationale mise en place par la DGESCO.
- L'accompagnement des EPLE a été mis en place par les autorités académiques
 - Anticipation par le secrétariat général et par la DBM, en concertation avec un groupe de chefs d'établissements, des modalités académiques de mise en œuvre de cet enseignement. Pour cela, une enquête a été conduite par la DBM pour évaluer les besoins.
 - Courrier de la rectrice aux proviseurs pour rappeler les aspects techniques précisés par la DGESCO pour les actes de gestion nécessaires à la prise en compte de cet enseignement pour dans le LSL, l'examen du baccalauréat et Parcoursup
- L'accompagnement des équipes a été initié et sera poursuivi :
 - Les professeurs de mathématiques qui ont été mobilisés durant la phase de consultation des programmes et pour accompagner les élèves au sein de leurs établissements ont été informés de la publication des programmes et des ressources d'accompagnement.
 - Un plan de formation, « Mathématiques pour tous », comportant des formations présentielles, des réunions en visio conférence déployé dès la rentrée et ciblant les équipes complètes sur certains points comme les enjeux, les intentions générales et mobilisant pour d'autres aspects, seulement les professeurs ayant en charge cet enseignement visera à sécuriser le travail des enseignants et à inscrire ce travail dans une démarche globale et collective permettant aux équipes d'accompagner chaque élève vers les acquisitions en mathématiques les mathématiques dont il a besoin.

Quelques indicateurs

Tous les lycées publics et privés comportant des classes de 1^{ère} générale, proposeront cet enseignement. Le nombre de groupes par lycée varie entre 1 et 4.

Les perspectives

Une large consultation sur la place de l'enseignement des mathématiques a été annoncée par Monsieur le Ministre à la rentrée.

L'académie prendra sa part dans cette consultation et continuera la mise en œuvre académique du plan « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques »

Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

Au niveau national

La voie professionnelle constitue, avec la voie technologique et la voie générale, une des trois voies de formation du second degré. Cette voie permet à toutes celles et ceux qui cherchent à exprimer leur potentiel dans les filières de la voie professionnelle des réussites scolaires et professionnelles. Elle prépare à l'exercice d'un métier dans des conditions proches de l'entreprise.

Près d'un tiers des lycéens s'engagent dans la voie professionnelle et choisissent plus tôt que d'autres leur futur métier. Ces parcours sont insuffisamment promus, alors qu'ils peuvent offrir aux jeunes de remarquables trajectoires de formation et répondent utilement aux besoins sociaux et économiques de la Nation.

Point 1 : Une attractivité retrouvée

Compte tenu des révolutions numérique et écologique qui créent de nouvelles opportunités professionnelles au regard des métiers qui évoluent et se complexifient, le lycée professionnel se transforme pour préparer les jeunes au mieux aux évolutions d'aujourd'hui et de demain.

Amorcée en 2018 dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP), il a été fixé un cap ambitieux au lycée professionnel, de façon à ce qu'il soit un véritable tremplin vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie. Il s'agit ainsi d'engager les lycéens dans des parcours d'excellence, de mieux les former aux compétences nouvelles liées aux mutations technologiques et environnementales, de mieux assurer la réussite de leur parcours de formation que ce soit par voie scolaire ou par apprentissage, de mieux les accompagner vers la poursuite d'études et une insertion professionnelle durable, de développer leur adaptabilité pour une meilleure adéquation entre formation et compétences métiers attendues.

La voie professionnelle est désormais une autre voie vers l'excellence qui permet d'une part, de construire des parcours d'ambition pour tous les élèves et leur famille, avec une offre de formation variée et large qui va du CAP au BTS, et d'autre part, de former des jeunes professionnels qualifiés qui seront aussi des citoyens éclairés. Cela passe par la transmission des connaissances professionnelles de pointe, d'une culture générale solide et des savoir-être de haute tenue.

Le lycée professionnel est ainsi le lieu où l'on acquiert l'éthique professionnelle (ponctualité, assiduité, responsabilité), la fierté professionnelle (port de tenue professionnelle, maîtrise du geste technique, reconnaissance des pairs, etc...), l'émulation professionnelle (valorisation des projets collaboratifs, mentorat, parrainages, participation aux concours, Olympiades, cérémonies de remises de diplômes, ...).

Point 2 : Une efficacité accrue et une ouverture possible vers d'autres parcours

Le nouveau lycée professionnel c'est :

- *la liberté de choisir progressivement son projet d'avenir : famille de métiers,*
- *la transformation des enseignements : liens renforcés entre les disciplines par une meilleure articulation entre l'Enseignement professionnel et l'Enseignement général,*
- *un accompagnement plus personnalisé : chaque élève est accompagné par l'équipe éducative pour construire ses choix d'orientation et consolider ses savoirs fondamentaux) et*
- *des méthodes pédagogiques innovantes (co-intervention ; chef-d'œuvre ; pédagogie par projet ; travail en équipe ; enseignement nouveau de la philosophie),*

- la **diversité des parcours possibles** : CAP qui peut être obtenu en 1, 2 ou 3 ans ; choix entre le statut d'apprenti ou le statut d'élève comprenant une alternance de 22 semaines en PFMP en Bac Pro ; des passerelles possibles entre apprentissage et voie scolaire ; possibilité de mobilité internationale dans le cadre des PFMP ; choix en classe de T^{le} entre une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études en BTS ou en MC),
- **des lieux d'accueil** : Campus des métiers et des qualifications (CMQ) dont l'objectif est d'être au plus près des besoins en compétences des entreprises qui recrutent et d'offrir aux jeunes, mais également aux adultes, des formations avec un gage d'employabilité dans un secteur majeur pour le développement économique d'un territoire donné, par la mise en réseau des acteurs de la formation et des entreprises ; des internats d'excellence, internats du 21^{ème} siècle, pour soutenir l'égalité des chances, étoffer l'accompagnement pédagogique des élèves, renforcer le suivi des enseignements et enrichir l'offre culturelle).

Des partenariats fort à renforcer au service de la réussite des élèves de lycées professionnels :

- avec la Région (travail étroit pour définir des cartes des formations ambitieuses et attractives tenant compte des attentes des élèves et de leurs familles, une information renforcée aux métiers, aux formations et à leurs taux d'insertion, mise à disposition de plateaux techniques de pointe au regard des évolutions des métiers et des transitions numérique et écologique, ...)
- avec le monde économique (tenant compte des attentes des besoins des professionnels, mise à disposition de lieux de stages et de tuteurs en entreprise pour compléter la formation des jeunes, organisation de rencontres en entreprise entre les professeurs et les professionnels pour partager les évolutions des métiers et des compétences, ...).

Point 3 : Faire regresser le taux de chômage des jeunes sortants de CAP ou de Bac Pro



Déclinaison dans l'académie

Point 1 : Une attractivité retrouvée - Promotion de la voie pro

La Semaine des lycées professionnels sera organisée en académie de Guadeloupe dans les 21 lycées professionnels publics et privés, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Elle permettra de valoriser cet univers trop souvent négligé et mésestimé.

Point 2 : Une efficacité accrue et une ouverture possible vers d'autres parcours - Poursuite de la TVP

- L'organisation de la classe de seconde par famille de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves
- Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) seront replacées au centre des dispositions pédagogiques, en redoublant d'effort pour accompagner les élèves les plus fragiles dans l'identification d'entreprises d'accueil
- Les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel, et notamment en sections de technicien supérieur, continueront pour leur part à être encouragées par une pédagogie adaptée permettant d'améliorer la réussite, très insuffisante encore.
- Mise en œuvre de 2 classes passerelles « Bac Pro vers BTS », l'une dans le secteur de la production implantée au LPO Charles COEFFIN et l'autre dans le domaine des services, implantée au LP Augustin ARRON, destinées aux **bacheliers professionnels de l'année**. Les élèves concernés sont ceux **qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe**. Ces classes passerelles ne constituent pas une année de préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS. Elle ne donne pas lieu à certification. À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque élève par le chef d'établissement qui indique, notamment, les compétences travaillées et les stages effectués.

Point 3 : Faire régresser le taux de chômage des jeunes sortants de CAP ou de Bac Pro

- Dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide, l'accent est mis sur la formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois.

Quelques indicateurs

Chiffres clés de l'académie de Guadeloupe :

- 21 lycées professionnels publics et privés, répartis de la façon suivante :
15 lycées professionnels publics (LP + SEP) qui à la rentrée 2021, ont accueilli **7 309 élèves** (dont **1 473** en CAP et **5 598** en Bac pro, **78** élèves en MC et **160** apprentis aux niveaux Bac et CAP)
- **6 lycées professionnels privés** ou ayant des filières professionnelles qui comptaient à la rentrée 2021, **840 élèves** (dont 129 en CAP et 673 en Bac Pro)
- Dans la région académique Guadeloupe, ce sont plus de 40 spécialités de BCP et plus de 40 spécialités de CAP qui composent l'offre de formation, dans le domaine de la production (mécanique auto, maintenance industrielle, électricité, ...), des services (vente, commerce, gestion des administrations, ...), des soins à la personne (coiffure, esthétique, ...). Au niveau national, la voie professionnelle représente (200 spécialités de CAP et 100 spécialités de Bac Pro).

- En 2022, 1931 candidats se sont présentés au BCP pour un taux de réussite de 75,3%. Au CAP, ce sont 1243 candidats qui se sont présentés, avec un taux de réussite de 70,06%.

Les perspectives :

Point 3 : Faire régresser le taux de chômage des jeunes sortants de CAP ou de Bac Pro

- Les jeunes peu qualifiés ont de grandes difficultés à s'insérer dans l'emploi, en particulier en France. Leur situation devrait empirer considérablement dans les mois à venir du fait de l'important ralentissement économique induit par l'épidémie et la guerre en Ukraine. Il s'agira de mettre en œuvre l'action "Avenir pro" par des interventions de Pôle emploi Guadeloupe et Iles du nord en milieu scolaire pour améliorer l'accès de ces jeunes à l'emploi, dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui n'ont pas l'intention de poursuivre des études supérieures.



2. Lutter contre les inégalités



Rendre l'École accessible à tous

L'École inclusive

Au niveau national

- Revalorisation des AESH
- Relation aux familles
- Faciliter les démarches
- Poursuivre la formation des personnels

Extrait de la circulaire de rentrée

(...) Il nous faut tout d'abord consolider une École pleinement inclusive, où chacun, notamment les élèves en situation de handicap, a sa place. La situation s'est considérablement améliorée en quelques années, traduisant à la fois un changement de culture - avec comme principe la scolarisation des enfants en situation de handicap -, d'organisation - notamment avec la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés qui couvrent désormais 100 % du territoire -, et de méthode. Pour la première fois, les élèves concernés sont plus nombreux dans le second degré que dans le premier degré, traduisant ainsi la continuité des apprentissages désormais permise par l'École inclusive.

Beaucoup reste à faire cependant : une attention toute particulière sera portée, en cette rentrée et tout au long de l'année, à la relation avec les familles. La prise de contact en amont de la rentrée, afin de préparer au mieux celle-ci, la rencontre avec l'équipe pédagogique et l'accompagnant, mais aussi la facilitation des démarches, notamment pour les aménagements de scolarité et d'examen, doivent être systématiques. De même, la situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ne peut rester en l'état : la poursuite de leur revalorisation, mais aussi la possibilité effective pour celles et ceux qui le souhaitent de travailler à temps complet, sur temps scolaire ou périscolaire, seront au cœur des travaux de l'année à venir. Le succès de l'École inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement. (...)

Déclinaison dans l'académie

- Relation aux familles :
- Déploiement du Livret du Parcours inclusif, LPI : tous les élèves à besoins éducatifs particuliers devront avoir un LPI, à renseigner dès la rentrée pour ceux qui sont déjà identifiés et renseigner les PPRE, les PPS et les PAP
- Site académique
- Organisation de la tenue des entretiens AESH, enseignant, familles dans les 15 premiers jours qui suivent la rentrée
- PIAL généralisé sur le territoire
- Tenue du comité de suivi de l'école inclusive
- Faciliter les démarches : déploiement de l'application AGESH,
- « Les lundis de l'école inclusive » à l'attention des professionnels de l'Education nationale de 11h45 à 12h30 en visio conférence et webinaire à partir du 12 septembre 2022

Quelques indicateurs

3094 élèves en situation de handicap à la rentrée 2022 dont 1152 bénéficient d'une notification de la MDPH pour un AESH

1131 AESH 8 AESH référents

Nombre d'ULIS , Unité localisée d'Inclusion scolaire

126 ULIS dans le premier et le second degré,

- Premier degré : 51 dont 6 TSA dont 2 à St Martin
- Second degré : 72 dont 52 en collège dont 3 TSA (dont une TSA à St Martin) 20 ULIS lycée
- Privé : 3 ULIS Ecole

Nombre d'établissements médico-sociaux : 11

Nombre total de PIAL , Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé : 28 dont un PIAL renforcé, 12 PIAL dans le premier degré, 11 PIAL dans le second degré et 5 PIAL Inter-degrés

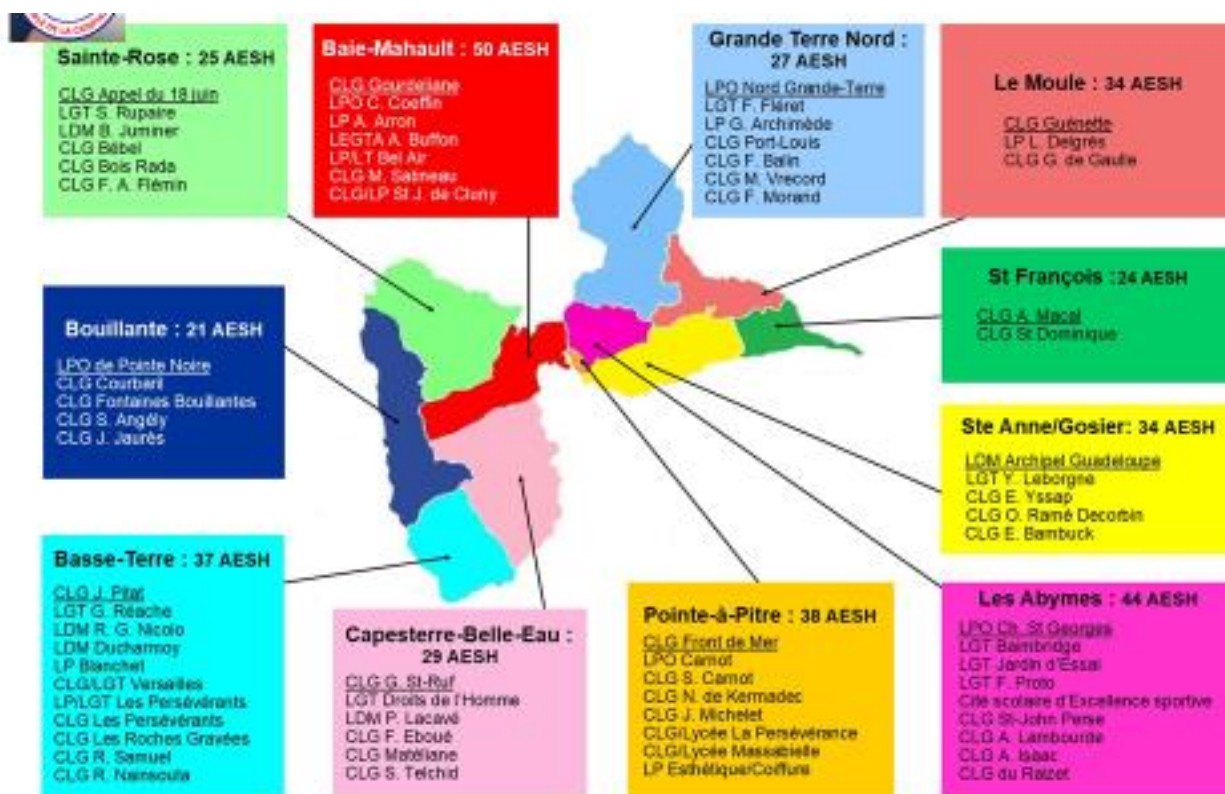
PIAL inter-degrés : les Saintes, la Désirade, Marie –Galante, Saint Barthélémy, St Martin

A cette date, aucun élève notifié ULIS non affecté ;

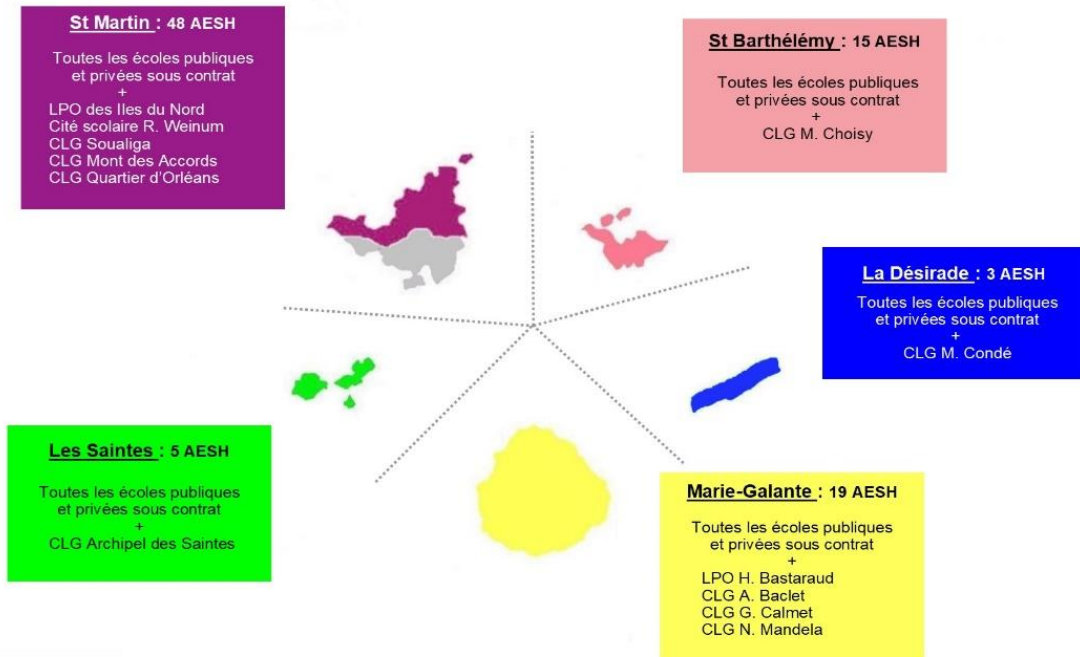
Les perspectives

Tenue du comité de suivi de l'Ecole Inclusive , suivi des commissions, les lundis de l'école inclusive, rencontre avec les parents dans chaque PIAL

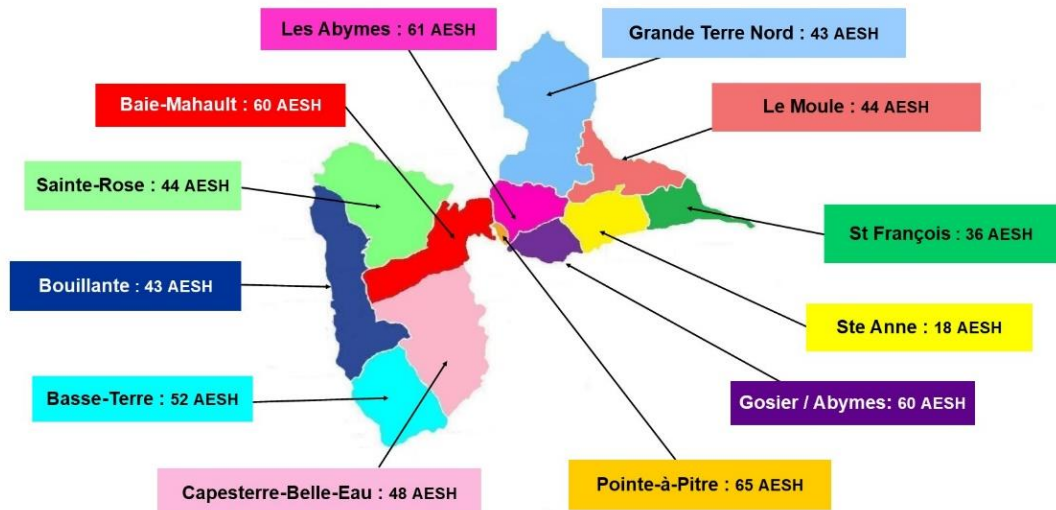
11 PIAL 2nd degré



5 PIAL Interdégrés



12 PIAL 1er degré



Chaque PIAL 1er degré comprend toutes les écoles publiques et privées sous contrat de la circonscription.

Réduire les inégalités sociales et territoriales

Petits déjeuners

Au niveau national

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, la mesure petits déjeuners constitue un axe central de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle est généralisée depuis 2019 à l'ensemble des départements grâce notamment à la forte implication de l'Education Nationale.

Permettre à chaque élève de commencer une journée d'apprentissage autour d'un petit déjeuner favorise l'égalité des chances et contribue à l'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge.

Le dispositif des petits déjeuners contribue à lutter contre les inégalités, répond à un enjeu de santé publique et favorise les apprentissages. C'est un levier pour contribuer à l'apprentissage des comportements alimentaires favorables à la santé. La distribution des petits déjeuners est assortie de projets d'éducation à l'alimentation.

Le dispositif n'est pas seulement une distribution qui répond à des critères nutritionnels. Moment de partage et de convivialité, il contribue à l'éducation et à la citoyenneté et permet d'articuler le développement des compétences disciplinaires et transversales des élèves. Le petit déjeuner est l'occasion de travailler sur le langage oral dans une situation qui relève de la vie ordinaire. Il permet de travailler sur l'apprentissage du lexique et de la syntaxe dans une relation plus individualisée adulte-enfant.

Déclinaison dans l'académie

- Tout le territoire de l'académie est éligible au dispositif
- Généralisation du dispositif depuis janvier 2020
- Réunion d'information et de présentation du dispositif courant novembre à destination des collectivités territoriales
- Appel à projet
- Accompagnement des collectivités qui s'engagent dans ce dispositif

Enjeux :

- Social : réduire les inégalités
- Educatif/ pédagogique : faire acquérir aux élèves les notions de base de l'équilibre nutritionnel, lutter contre le gaspillage alimentaire, développer les compétences langagières autour de ce moment de convivialité
- Santé : promouvoir la santé et le bien-être des élèves
- Sociétal : valorisation de filières (boulangerie, agriculture ...), des petits déjeuners traditionnels « didiko ».

Quelques indicateurs :

Le déploiement du dispositif a été fortement contrarié par les crises qui ont frappé le territoire.

Pour l'année 2022 :

- 14 collectivités se sont engagées
- 83 écoles sont concernées
- 9 612 élèves bénéficiaires

Année	2020	2021	2022
Conventions signées	8	17	14
Nombre d'écoles concernées	28	72	83
Nombre d'élèves bénéficiaires	824	8 024	9 612
Nombre de petits déjeuners distribués	13 349	49 292	Période du 3 janvier au 30 juin 2022 : 20 611

Les perspectives

- Tendre vers l'adhésion du plus grand nombre de collectivités
- Accroître le nombre d'écoles et d'élèves bénéficiaires
- Valorisation du patrimoine culinaire en accompagnant le développement des petits déjeuners traditionnels « didiko », si proposés par les collectivités.



Renforcer la mixité sociale à l'école

Internats d'excellence

Au niveau national

Les dispositions de l'internat du XXI^{ème} siècle prévoient la revitalisation de l'internat pour étoffer l'accompagnement pédagogique des élèves, renforcer le suivi des enseignements et enrichir l'offre culturelle. Les projets d'internats doivent répondre à une ambition forte de mixité sociale.

Les internats qui se sont inscrits dans une logique d'amélioration qualitative ont reçu le label « internat du XXI^{ème} siècle ». Trois options sont distinguées au sein de ce label : résidences thématiques, internats d'excellence, internats du pro.

Déclinaison dans l'académie

- 10 internats dont 7 labellisés internats du XXI^e siècle
- 5 internats d'excellence
- 1 internat du pro
- 1 Internat thématique : cité d'excellence sportive

L'internat d'excellence :

- Un lieu, lycée, où les élèves bénéficient d'un encadrement tout au long de la semaine ;
- Des conditions pour réussir, s'épanouir collectivement, préparer son avenir ;
- Un accompagnement pédagogique personnalisé ;
- Une expérience au travers d'activités sportives et/ou culturelles...

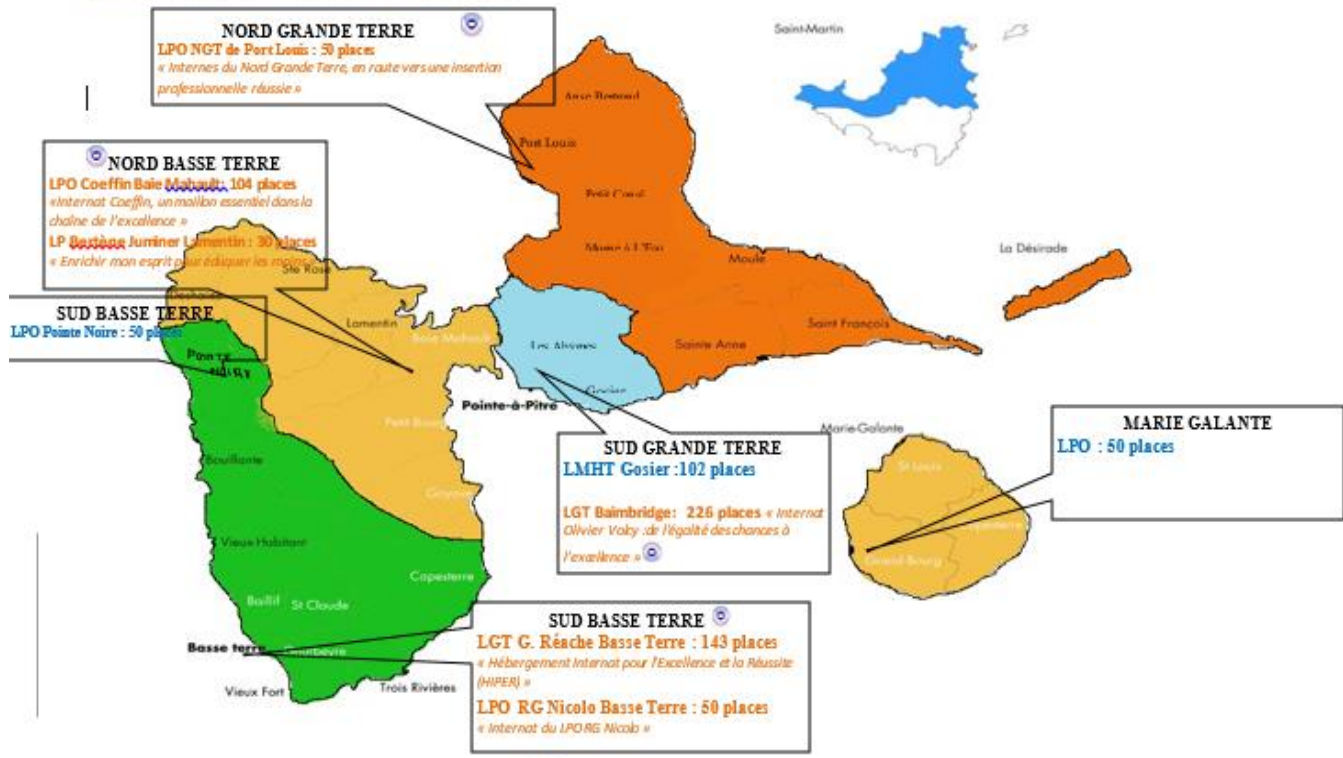
805 places dont 603 labellisées

- Pour des lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir ses études, s'enrichir de la vie en communauté et développer son autonomie ;
- Pour les élèves qui souhaitent intégrer un environnement favorable à la réussite scolaire et qui rencontrent des difficultés particulières (sociales, économiques ou familiales) ;
- Tous les élèves peuvent candidater

Les perspectives

- Poursuivre l'accompagnement des internats d'excellence sur plusieurs points
 - Le développement de l'attractivité
 - Le suivi des activités et des projets éducatifs
 - Le suivi des élèves dans leur parcours de formation en lien avec l'établissement
 - Le repérage, le recrutement et le lien avec les familles

Carte des internats académie de Guadeloupe



6 Internats publics labellisés « Internat du XXI^e siècle » :

- NB : Internat Cité excellence sportive labellisé

Agir pour l'égalité entre filles et garçons

Former et éduquer contre les représentations stéréotypées qui alimentent les inégalités

Au niveau national

Les politiques d'égalité entre les Femmes et les Hommes sont des politiques spécifiques de lutte contre les discriminations à raison du sexe, mais également de tout un ensemble de politiques dont les objectifs sont clairement identifiables comme ayant une visée égalitaire (même si les conceptions de l'égalité des sexes peuvent être variables) : l'égalité professionnelle, la parité politique, l'égalité salariale, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'articulation vie professionnelle/vie familiale, etc. –

Elles ont deux objectifs : réparateur (effet antidiscriminatoire) ou transformatif (changement de comportement ou de culture). Nous devons réaffirmer dans nos actes et nos pratiques le fait que l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, est un impératif républicain. L'École, creuset de l'égalité, peut par son action contribuer à faire reculer les violences sexistes et sexuelles et les inégalités entre femmes et hommes qui existent au sein de notre société.

Au-delà des actions de sensibilisation qui doivent continuer, il est nécessaire de donner une réalité plus tangible et systématique à l'éducation à la sexualité vue comme l'apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres. La lutte contre les stéréotypes de genre, dans l'enseignement comme dans l'orientation, doit de même tous nous animer.

Déclinaison dans l'académie

La mission du système éducatif est de faire réussir tous les élèves et donc chacune et chacun de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette réussite implique que les valeurs humanistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes soient transmises et comprises dès le plus jeune âge.

Au sein de l'académie, une mission « Égalité Filles-Garçons » est mise en place, pilotée par un IEN CCPD. Il est renforcé, dans cette mission, par la CT EVS pour le second degré et, une chargée de mission pour le 1er degré. Cette dernière, dans l'objectif de labélisation AFNOR « Égalité et Diversité » a été formée comme référente égalité professionnelle avec l'Agence Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail. Elle est associée aux temps de formation.

Cette culture de l'égalité Filles-Garçons est adossée au plan de formation égalité professionnelle Femmes-Hommes de l'académie. Des réunions sont tenues avec la DDSP, la gendarmerie, la justice, la DRDF et les associations, afin de travailler en réelle concertation et, de mener au sein des établissements des actions et projets cohérents et, répondant à de réels besoins.

L'objectif retenu étant également de ne pas axer une action pour gérer une situation, mais également de s'inscrire dans la prévention. Il existe également une collaboration régulière avec la déléguée régionale aux droits des femmes (DRDF) et à l'égalité sur la journée de lutte contre les violences faites aux femmes et le Grenelle. Les « référents harcèlement » sont sollicités pour relayer la thématique « Égalité Filles et Garçons », au sein de chaque établissement (formation complémentaire). Lors des différentes formations menées, l'attention des stagiaires est portée sur l'importance de respecter la parité FillesGarçons, dans la prise de parole, la motivation et, la valorisation des élèves.

Cette réflexion se prolonge dans le cadre des formations des plans français et mathématiques mis en œuvre dans les travaux menés au sein des constellations. Aujourd'hui, une vigilance est apportée dans l'exploitation des données, au regard des écarts de performance Filles/Garçons.

L'exploitation de ces évaluations est axée autour de l'acquisition des compétences et, intègre peu à peu la dimension du genre.

Quelques indicateurs

- En académie, on n'exploite pas spécifiquement les données au regard des écarts de performance Filles/Garçons. L'exploitation des évaluations est générale, axée autour de l'acquisition des compétences, elle intègre peu la dimension du genre. Parmi les indicateurs de pilotage académique, tous ne sont pas « genrés ».

- On constate de meilleurs résultats pour les filles, même si on s'aperçoit que les réussites sont différentes selon les items retenus. Les écarts de compétences, selon le sexe, sont beaucoup plus marqués en français qu'en mathématiques, et ce tout au long de la scolarité. En éducation prioritaire, ces écarts s'accroissent. Les résultats de la Journée Défense et Citoyenneté mettent en évidence une forte proportion de jeunes en difficulté de lecture. Le taux concernant les filles est en baisse significative, contrairement à celui des garçons qui augmente.

- Concernant l'orientation : Les données montrent que les stéréotypes de genre persistent dans notre académie, notamment dans le choix des filières au niveau du bac GT, mais également du bac professionnel et BTS.

- Concernant les atteintes : L'application faits établissement permet une remontée des atteintes sexistes et sexuelles (sur les deux dernières années, nous n'avons eu aucun fait remonté relatif à ce sujet)

- Près de 300 élèves et 50 enseignants ont été sensibilisés à cette question d'égalité et de violence faites aux femmes

- Rallye lecture pour plusieurs classes de Cycles 1 et 2 sur l'égalité du genre, avec un album

- Une formation « Égalité Fille-Garçon » a été assurée en 2022 pour l'ensemble des services civiques citoyenneté et vie lycéenne.

- Une information a été réalisée auprès de toutes les personnes ressources « harcèlement » de l'académie sur la thématique « Égalité Filles-Garçons / Femmes-Hommes et violences sexistes et sexuelles »

Les perspectives :

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan comporte des mesures dans les quatre domaines suivants

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois

- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes

Repérer les stéréotypes et les préjugés dans le quotidien scolaire Pour dépasser les stéréotypes, il faut d'abord apprendre à les identifier dans le quotidien de l'école et de la classe. En tant qu'adulte, nous produisons, reproduisons des différences entre Filles et Garçons, sans en avoir nécessairement conscience. Or, la différenciation peut être source d'inégalités. De manière générale, la différenciation est discriminante si elle associe une valeur négative ou inférieure à l'une ou l'autre catégorie

Mettre en œuvre une politique globale articulée qui permet de donner une cohérence et fixer un objectif affirmé, l'égalité entre les Filles et les Garçons par : une mise en adéquation nécessaire des différentes formations nationales (PNF VDR L; PNF EMI ; PNF lutte contre les discriminations/le harcèlement, l'égalité Filles-Garçons...), afin de rendre l'ensemble cohérent et créer un parcours (pour les élèves et les enseignants) ; l'optimisation des actions menées au sein des établissements ; l'inscription dans le plan de formation des enseignants un module Égalité Filles-Garçons.

Développer la créativité et la sensibilité

Le pass culture

Au niveau national

L'éducation artistique et culturelle est une politique publique nationale qui s'applique dans toutes les régions académiques en métropole comme dans les DOM. D'importants moyens financiers sont mobilisés pour atteindre l'objectif du 100% EAC : BOP 140 (1^{er} degré), 141 (2nd degré) et 230 (Vie de l'élève).

Le Pass-Culture est un moyen supplémentaire porté par le Ministère de la Culture qui prend en charge le « Pass-Culture : + de 18 ans », et le Ministère de l'Éducation nationale, qui après une phase d'expérimentation dans cinq académies, a généralisé sur tout le territoire le « Pass-Culture scolaire » depuis janvier 2022.

« Le Pass-Culture 18 ans » s'adresse aux jeunes de 18 ans sur une période de 24 mois. Ils doivent ouvrir un compte sur leur « smartphone » et disposent d'un crédit de 300 € qu'il gère en toute autonomie. Avec cette somme ils peuvent acheter des biens culturels, assister à des spectacles, concerts, cinéma, cours de musique...

« Le Pass-Culture scolaire » est composé de deux volets :

- un volet individuel pour les jeunes de 15 ans et plus (montant progressif), géré par le jeune en autonomie (préparation au Pass-Culture 18 ans).*
- un volet collectif pour les classes de la 4^e à la Terminale, géré par les enseignants pour l'achat de biens culturels, pour compléter les projets artistiques (PEAC), pour organiser des sorties culturelles. Ce volet représente une somme non négligeable allant de 800 à 1.200 € par classe (30€ / élève en moyenne).*

La gestion pédagogique et administrative de ces crédits est placée sous la responsabilité du chef d'établissement via l'application ADAGE. Ces « crédits virtuels » sont disponibles sur l'année scolaire.

Référence à la lettre de rentrée du MEN :

- Point 3 : Une École engagée pour le bien-être des élèves*
- Sous chapitre : L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves*

Déclinaison dans l'académie

Le déploiement des deux « Pass-Culture » a connu des débuts difficiles dans toutes les académies. Diverses raisons en sont la cause :

- situation difficile liée à la situation sanitaire encore instable ;
- manque d'offres culturelles proposées par les artistes et structures culturelles (manque d'information et de formation sur la plateforme « Pass-Culture ») ;
- Difficultés pour les personnels à gérer ce dossier sur la plateforme ADAGE qui fait l'interface avec « Pass-Culture ». Ce qui s'est traduit une progression lente de l'offre et une très faible utilisation des crédits octroyés, soit 5% en moyenne.

Quelques indicateurs

Budget

- Budget total alloué pour le « Pass-Culture » : 700 115 €
- Budget total consommé : 35 944 € (soit 5,1%)
- Budget le plus important parmi les EPLE : 23.170 €
- Budget le moins élevé parmi les EPLE : 525 €

Offres culturelles

- Offres culturelles consommées dans l'année : 88
- Offres culturelles actuellement disponibles : 38

Les perspectives

Les crédits Pass-Culture ont été reconduits pour l'année 2022-2023, ils seront utilisables dès le mois de septembre 2022.

Les efforts de formation, d'accompagnement des acteurs du Pass-Culture (chef d'EPLE et structures culturelles) seront renforcés dès la rentrée scolaire. Trois stages concernant ce dossier sont inscrits au PAF. Des rencontres avec les partenaires culturels sont déjà programmées dès la reprise. L'objectif étant que tous les établissements consomment les crédits qui leur sont alloués permettant aux élèves de bénéficier d'actions culturelles riches et variées sur tout le territoire.



Donner un nouvel élan à l'orientation

Au niveau national

Le Plan académique ORIENTATION 2021-2024 déployé au cours de l'année 2022 qui prend appui sur des opérations menées dans l'académie a pour objectif de réduire les disparités entre les bassins, entre les établissements et **d'inscrire le programme d'accompagnement à l'orientation des élèves de chaque niveau dans le projet de chaque établissement.**

Les objectifs nationaux fixés dans la circulaire de rentrée :

- Un collège plus ouvert : priorité à l'ouverture aux métiers et au monde professionnel
- Promouvoir les parcours en lycée professionnel
- Promotion de l'égalité entre les filles et les garçons
- Prévention des stéréotypes sociaux ou de genre
- Redoubler d'effort contre le décrochage scolaire

Déjà posés et déclinés dans les **plans académiques orientation et lutte contre le décrochage scolaire** s'appuient sur l'attention particulière portée aux indicateurs de l'orientation et du décrochage.

Déclinaison dans l'académie

Déploiement des plans académiques dans chaque collège, lycée professionnel, lycée général et technologique au regard des indicateurs de l'orientation

Quelques indicateurs

La voie générale, que ce soit après la 3^{ème} ou après la 2d GT, connaît une baisse.

- **Taux d'orientation vers la 2d GT** de 61% (-2,5 points)
Les décisions des conseils de classe n'ont pas soutenu à minima les demandes des familles (63%) déjà en baisse de 2 points
- **Taux d'orientation vers la 1^{ère} G** de 65% (- 2 points)

L'orientation vers la 1^{ère} T de 31 % (+3points) avec l'orientation vers STMG qui représente 50% des orientations vers la voie technologique et a repris sa progression depuis deux ans .

Près de 4 élèves sur 10 s'engagent dans la voie professionnelle, (+1 point par rapport au national)

- **Taux d'orientation voie pro de 39,5%. Une hausse de 2,5 points** réparti comme suit :
 - 2d Pro : 32 % (+1 point)
 - 1^{ère} année CAP : 7,5% (+1,5point)

La baisse de 2,5 points de la voie générale et technologique s'est reportée sur la voie professionnelle au bénéfice surtout des CAP.

Avec un taux d'orientation vers la voie professionnelle au dessus de la moyenne nationale mais un nombre de décrocheurs en lycée professionnel qui demeure important, l'enjeu de notre académie est de promouvoir « un lycée professionnel d'excellence », d'accompagner les professeurs et particulièrement les professeurs principaux dont la mission d'accompagnement à l'orientation est primordiale , de sécuriser les parcours des élèves engagés dans cette voie.

*** Focus sur la parité F/G:**

En post 3^{ème}

:les garçons demandent toujours moins la voie générale (55% garçons contre 72% des filles.)

Notons que cette année, la demande vers la 2d GT des familles de garçons comme celle des filles, baisse dans les mêmes proportions : -1 point.

Les conseils de classe « pénalisent » de manière plus importante les garçons :

- décisions 2d GT :52% de garçons et 70% de filles

Ecart demandes /décisions vers 2d GT : - 2 points pour les filles - 3 points pour les garçons

* **les décisions d'orientation vers la voie professionnelle pour les garçons vont bien au-delà de leurs demandes** qui sont déjà plus importantes que celles des filles.

En post 2d GT :

les écarts entre filles et garçons se creusent cette année sur toutes les filières :

- passage en 1^{er} G : 68% des filles et 62% des garçons

- réorientation vers la voie professionnelle : 6% de garçons et 3% de filles

➤ **Focus affectation des élèves de SEGPA :**

Les élèves de SEGPA bénéficient un bonus académique d'affectation en CAP dans le cadre de la prise en charge de la difficulté scolaire

Au tour de juin : **100%** d'élèves de SEGPA affectés - 226 élèves

Taux de satisfaction Vœu 1 : **93%**

Focus affectation élèves en situation de handicap 3^{ème}ULIS :

Les élèves des élèves du dispositif ULIS bénéficient d'une affectation de droit dans le cadre du handicap en lien avec le service ASH. Tous les élèves (103) ayant une notification MDPH ou en cours d'attribution d'une notification sont affectés

Au tour de juin : **97** élèves affectés

Taux de satisfaction Vœu 1 : **72** élèves

Au tour de juillet : 6 demandes, 6 Affectés

DONNÉES DECROCHAGE Guadeloupe + Iles du Nord

Période de recensement SIEI	DÉCROCHEURS* (dont issus EN)		Jeunes « Obligation Formation »
Campagne Mars 2020	1295	1172	724
Campagne Novembre 2020	1569	1444	1125
Campagne Février 2021	1205	1067	664
Campagne Avril 2021	1178	1062	634
Campagne Juin 2021	1190	1068	606
Campagne Octobre 2021	1868	1719	1444
Campagne Décembre 2021	1538	1392	1085
Campagne Février 2022	1484	1336	974
Campagne Mars 2022	1478	1328	937
Campagne Avril 2022	1492	1340	923
Campagne Mai 2022	1505	1355	911
Campagne Juin 2022	1541	1383	911

Source : Application SIEI-RIO

*Décrocheurs (EN, Agriculture, Apprentissage, Mission Locale)

En avril 2022 , 1284 se sont vus proposés une solution .

Cependant, la crise sanitaire COVID a eu impact certain sur les décrocheurs :

* Lors de la campagne de novembre 2019 (avant covid), 1318 décrocheurs (dont 54% issus de la voie professionnelle)

Les perspectives

L'ouverture aux métiers et au monde professionnel, une des 3 priorités fixées au collège, s'appuiera entre autre sur la semaine des lycées professionnels au cours du 1^{er} trimestre, la semaine école entreprise La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes sociaux seront à mener auprès des familles mais aussi auprès des équipes pédagogiques .

A l'heure où on s'interroge pour retenir ou faire revenir les jeunes cadres en Guadeloupe, la vigilance est à porter sur le taux d'orientation vers la voie générale en baisse et celui du CAP en progression depuis deux ans

Décrochage scolaire

Améliorer la fiabilité de la Base Elèves Etablissement et la suivi et saisie des départs. Multiplier les actions de prévention

Toutes les actions menées doivent désormais s'appuyer sur les compétences de la collectivité régionale.

Les deux conventions signées en février 2022 avec la Région fixent le cadre des compétences de chacun.

Associer éducation et loisirs pendant les vacances

Au niveau national

L'opération vacances apprenantes permet de proposer à des écoliers, collégiens et lycéens de l'académie une offre d'activités spécifique et renouvelée dans le cadre des opérations écoles ouvertes apprenantes, écoles buissonnières et mon patrimoine à vélo.

Déclinaison dans l'académie et indicateurs

En juillet et en août 2022

- 15 collèges, 4 lycées et 21 écoles ont répondu à l'appel à projets.
 - 79 projets ont été offerts à 3743 élèves (1251 collégiens, 625 lycéens et 1867 écoliers).
 - 17 écoles proposaient des stages de réussite.
 - L'encadrement était composé de 264 personnels du second degré, 293 du 1^{er} degré.
 - 216 partenaires associatifs et institutionnels se sont impliqués pour l'accueil ou l'animation des activités culturelles, sportives ou scolaires.
-
- 979 549,20 € ont été consacrés à la mise en place des activités.

Les perspectives

Depuis 3 ans, les unités éducatives poursuivent leur implication, pour offrir à davantage d'élèves l'opportunité de bénéficier de vacances studieuses, pendant les vacances de Toussaint, février et Pâques. L'articulation des deux dispositifs est appréciée par les directions des établissements des premiers et second degré.

La démarche sera renouvelée et l'appel à projets pour l'école ouverte lors de ces « petites vacances » sera renouvelé et diffusé de façon anticipée.



3. Faire grandir et s'épanouir



Veiller à la santé des élèves

Au niveau national

« L'Ecole est un lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en en parachevant la transformation de l'Ecole inclusive. ».

L'Ecole se doit de veiller et de contribuer à la santé physique et psychique des élèves grâce à l'investissement des professionnels de santé scolaire, psychologues et assistants sociaux de l'E.N.

L'action de l'E.N en la matière de santé devra se concentrer notamment sur trois dimensions :

- La réalisation des visites médicales obligatoires ;
- L'accompagnement et le soutien aux élèves dont la santé psychique a été fragilisée par la crise sanitaire ;
- La réalisation de l'Ecole Promotrice de Santé : approche globale de l'ensemble des actions menées au profit de la santé et du bien-être des élèves : conseil, visites médicales, éducation à la santé et à l'alimentation....

Extrait de la Circulaire de rentrée 2021-2022

Déclinaison dans l'académie

L'égalité des chances est une de nos priorités. Elle passe par :

Dépistage précoce :

- Le dépistage précoce de tous les troubles pouvant entraver les apprentissages ;
- La consultation infirmière en classe de Sixième ;

L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- L'accompagnement de tous les élèves nécessitant un suivi particulier (élèves atteints de maladie chronique, porteurs d'un handicap, ayant des troubles des apprentissages et en situation de souffrance psychique) ;
- La mise en place d'aménagements pédagogiques et aux examens pour les élèves porteurs d'un handicap ou de troubles spécifiques des apprentissages ou de maladie chronique ;

Le repérage des élèves en souffrance psychique et l'organisation de leur prise en charge :

- Accueil, Ecoute, accompagnement des familles et des équipes pédagogiques ;
- Orientation vers les structures de prise en charge : CMP, EMADO, MDA-GIN.....

Actions de promotion de la santé :

- La mise en place d'actions d'éducation à la santé de la maternelle au lycée sur des thématiques liées à la sexualité, à l'alimentation, à la santé psychique, à l'hygiène bucco-dentaire, aux addictions etc...;
- Le développement des compétences psychosociales des élèves afin de permettre la construction d'un futur citoyen responsable de ses choix.
- Mise en place d'un **Comité d'Education à la Santé, à la citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)** dans tous les établissements scolaires et favoriser les projets CESCE inter-degrés ou inter-établissements) dans le cadre des bassins ou des réseaux.

- Développement d'un réseau de partenariats extérieurs pour la mise en place de projet. Poursuite de la mise en place du programme Pralimap- Ines (Promotion de l'Alimentation et de l'Activité Physique- Inégalités de Santé) : programme pluriannuel de dépistage et de prise en charge en milieu scolaire des collégiens de quatrième en surpoids/obésité sur la région de Basse- Terre. Pour rappel, en 2019, les collèges de la région Grande – Terre ont été concernés.
Programme mis en partenariat avec la CNAM – ISTNA et l'ARS.

Quelques indicateurs

Le service de santé est composé de :

- Médecins E.N : 6 médecins
- Infirmier(e)s E.N : 73
- Secrétaires médico- scolaires : 6 secrétaires
- Les médiatrices LAC (Lutte anti-Covid) : 13 dont 2 dans les Iles du nord.

Le bilan annuel :

- 2986 examens cliniques ont été réalisés dont 32, 85% bilan de la sixième année ;
- 2918 consultations infirmières en classe de Sixième de collège ;
- 7646 consultations individuelles (hors classe de sixième) dont 8% pour souffrance psychique ;
- 4995 attestations de PSC1 : délivrées aux élèves de troisième de collège ;
- 3273 Projets d'accueil individualisé ont été mis en place dont 65% pour asthme ;
- 3683 tests salivaires réalisés pour les élèves du premier degré dans le cadre de la lutte anti-Covid .

Souffrance psychique :

- Formation du personnel de santé et des IENCCPD sur les troubles du sommeil ;
- Formation sur les addictions pour le personnel de santé.
- Réseau de partenariat avec les structures de prise en charge spécialisée : CMP, EMAD, MDAG- IN mis à disposition de personnel pour accompagner des adolescents) :
- Accompagnement des élèves repérés, des familles et de la communauté scolaire
- Orientation pour la prise en charge et suivi.

Actions de promotion de la santé en partenariat :

- 1- **Actions dans le cadre du service sanitaire assuré par les étudiants en santé** dans 13 écoles, 19 collèges ,12 lycées et à l'université au mois de janvier 2022.

THEMATIQUES ABORDEES : addictions, alimentation, hygiène bucco-dentaire, pratiques sportives, sommeil, éducation à la vie et à la sexualité, info Covid, gestes qui sauvent

2- Actions nutrition et prévention de l'obésité

- Programme **NUTRIPOP** Assuré par l'IREPS dans de la maternelle au lycée, **26 écoles,14** collèges sont concernés
- **PRALIMAP-INES** la prise en charge des élèves des classes de 4eme de **17** collèges de la région Basse-Terre/I Les Saintes.
- Agence papillon a organisé un concours de Pocket films sur la thématique de la nutrition adressée aux lycéens pour lequel **7** lycées ont répondu à l'appel à candidature.

Lauréat de l'édition 2021/ 2022 : Lycée Sony RUPAIRE

3- Actions prévention des addictions

L'IREPS a permis à 5 établissements de l'académie d'expérimenter le programme Unplugged basé sur le développement des compétences psychosociales en milieu scolaire (jeunes de 11 à 14 ans).

Les perspectives

- Poursuite des examens de dépistage en grande section de maternelle et en sixième ;
- Développer les compétences psychosociales dès la maternelle ;
- Poursuite de la collaboration avec le réseau Respir'Alizé dans le cadre de l'Education thérapeutique de l'Asthme ;
- Poursuite du partenariat avec nos différents partenaires extérieurs ;
- Poursuite du programme Pralimap-Ines sur les collèges des Iles du Nord et Cap Excellence.



Lutter contre le harcèlement à l'école

Au niveau national :

L'Ecole poursuit son engagement de lutter contre toutes les formes de harcèlement.

Sensibiliser, prévenir et former

Après une phase d'expérimentation, le programme pHARe (prévenir le harcèlement et agir avec respect) est généralisé à tout le territoire depuis la rentrée 2021. Il se décline autour d'actions opérationnelles : participation aux temps forts nationaux (journée de mobilisation contre le harcèlement à l'école le 10 novembre, concours de productions graphiques et de vidéos réalisées par les élèves), présentation d'un plan de prévention aux instances, formalisation d'un protocole de traitement des situations de harcèlement, formation de personnels ressources et de collégiens ambassadeurs, organisation de 10 heures d'apprentissage annuelles, mise en place d'ateliers de sensibilisation des parents.

Prendre en charge

Deux numéros gratuits sont mis à disposition des élèves et des familles pour signaler une situation de harcèlement : le 3020, et en cas de cyberharcèlement le 3018. Les professionnels de ces dispositifs proposent écoute, conseil et orientation aux appelants. Un protocole type est proposé aux équipes pour les aider dans la prise en compte des situations de harcèlement portées à leur connaissance.

Déclinaison dans l'académie

La lutte contre le harcèlement est portée par deux référentes académiques conseillères techniques auprès de la Rectrice. La conseillère technique de service social et la conseillère technique des établissements et de la vie scolaire déclinent la politique de prévention et de traitement des situations de harcèlement avec l'appui d'un réseau d'intervention constitué de divers corps professionnels : personnel de direction, directrice de communication, assistante sociale, inspecteur de l'Education nationale, équipier mobile académique de sécurité, conseillère technique de sécurité auprès de la Rectrice, infirmier conseiller technique, directrice d'école, cheffe du service des affaires juridiques.

Sensibiliser, prévenir et former

Une circulaire académique fixe les orientations annuelles et rappelle aux équipes les protocoles à mettre en œuvre. Le réseau d'intervention organise des rencontres avec les personnes ressources des établissements, les élèves ambassadeurs et les représentants de parents d'élèves. La sensibilisation et l'information d'un plus large public sont menées à travers des interventions dans les médias (émissions télévisées, journal du soir, forums).

Les écoles, les collèges et les lycées s'investissent pour combattre le harcèlement. L'intégration du programme pHARe formalisera leurs actions.

Prendre en charge

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont responsables du traitement des situations de harcèlement scolaire. Le réseau académique d'intervention apporte son expertise.

En cas de besoin, un numéro académique de signalement des situations de harcèlement est mis à disposition des familles. Il s'agit du 0800 800 453.

Une adresse courriel nonauharcèlement@ac-guadeloupe.fr permet aux parents et aux personnels de saisir le réseau d'intervention pour tout signalement ou toute demande d'information.

Quelques indicateurs

Bilan de l'année scolaire 2021-2022

- 01 école et 14 collèges engagés dans le programme pHARe
- 32 situations de harcèlement avérées après évaluation des 52 saisines enregistrées au niveau académique, soit une baisse par rapport à l'année scolaire précédente

	<i>EEPU</i>	<i>CLG</i>	<i>LYCEE</i>	<i>PRIVE</i>	TOTAUX
2021-2022	09	17	03	03	32
<i>2020-2021</i>	14	47	11	02	74

- 165 situations traitées par les assistantes sociales et les équipiers mobiles de sécurité au sein des écoles et des établissements scolaires, soit une baisse par rapport à l'an passé (- 36)

	<i>EEPU</i>	<i>CLG</i>	<i>LYCEE</i>	<i>PRIVE</i>	TOTAUX
2021-2022	19	120	21	05	165
<i>2020-2021</i>	23	131	36	11	201
<i>2019-2020</i>	12	102	17	00	131

Les perspectives :

- Installation d'un COFIL pHARe présidé par la rectrice réunissant des professionnels de l'Education nationale, des élèves et des parents d'élèves ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs mobilisés dans la lutte contre le harcèlement (MAE, Rotary club, OCCE, MPF, Police nationale, CANOPE, MGEN ADOSEN, CEP ONG, Collectivités locales)
- Déploiement du programme pHARe sur l'ensemble des 165 EEPUs et des 46 CLG de l'académie
- Participation aux temps forts nationaux : journée de mobilisation et concours NaH
- Formation des personnels ressources et des élèves ambassadeurs
- Formalisation d'un partenariat avec le Rotary club (campagne de vidéos, remise de récompenses au concours NAH, édition et diffusion d'un album jeunesse pour le 1^{er} degré TI RACOONTEUR)
- Suivi du traitement par les équipes de toute situation de harcèlement signalée

Encourager l'activité physique

30 minutes d'APQ

L'objectif de ce dispositif est de donner la possibilité aux élèves, quelle que soit leur condition physique, de pratiquer une activité physique régulière et de lutter contre la sédentarité et le risque d'obésité. La crise sanitaire de 2020 est venue consolider cette démarche.

Le dispositif 30'APQ répond donc à un double objectif :

- Favoriser la démarche « l'école promotrice de santé » et répondre aux recommandations de l'OMS qui préconisent au moins 60 minutes d'activité physique par jour pour les enfants ;
- Donner le goût de la pratique sportive dans le cadre des JO 2024. Il vient en complément des cours d'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement obligatoire, et du sport scolaire organisé dès l'école élémentaire par les associations sportives (USEP).

À compter de septembre 2022, l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires bénéficieront du dispositif dans le cadre de sa généralisation.



Développer la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire

Les synergies ont pour objectif d'améliorer la coordination des acteurs pour un suivi des actions et un pilotage de la mise en œuvre de ces priorités qui sont interministérielles. Les clubs sportifs ont vocation à devenir des partenaires pédagogiques des établissements scolaires.

Deux programmes prioritaires seront mis en œuvre :

Déclinaison académique

« Savoir Rouler à Vélo »

L'objectif est de favoriser l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. C'est un programme national complet et innovant, incluant des séances d'apprentissage à l'extérieur de l'école. Il s'articule autour du tryptique sécurité routière, mobilités actives et développement durable.

Le dispositif est composé de trois blocs de formation encadrés par des professionnels.

Les parties prenantes à mobiliser seront notamment des opérateurs privés déjà partenaires de l'Education Nationale pour l'apprentissage, la DEAL pour la sécurité routière (12% des accidents routiers en vélo), le Comité Régional Cycliste et ses clubs, le Moniteur Cycliste Français, des intervenants professionnels, l'UNSS, l'USEP, l'UFOLEP, l'association Prévention MAIF et la MGEN.

Les indicateurs

S'agissant de l'année 2021, 300 enfants ont complété la formation et reçu leur attestation « Savoir Rouler à Vélo ». L'objectif régional est fixé à 25% de la classe d'âge pour fin 2022, soit 1500 enfants.

Perspectives

L'objectif de la DRAJES est de coordonner l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire au travers d'un comité de pilotage, installé fin 2021, qui aura pour mission à l'échéance 2022 :

- de réaliser un diagnostic local partagé,
- de mobiliser l'ensemble des partenaires et les inciter à contribuer au programme (ressources humaines, financement, matériel),
- d'articuler les interventions de chacun et de veiller au bon déploiement des actions pédagogiques, à la bonne utilisation des outils de certification et de communication,
- d'animer la chartre territoriale, d'évaluer la réalisation des engagements et objectifs fixés.

« Aisance Aquatique » et « J'Apprends à nager »

L'objectif est de lutter contre le taux élevé de noyade. L'enquête de santé publique France datée de 2018 fait état d'une augmentation de 36% du nombre de noyades entre le 1^{er} juin et le 30 septembre par rapport à 2015. Chez les moins de 13 ans, le nombre de noyades a augmenté de 77%. Les enfants de moins de 6 ans représentent 28% des noyades accidentelles soit 1/3 des accidents. En 2019 la Guadeloupe a déploré 87 personnes

impliquées dans des accidents de baignade dont 11 décès. C'est plus en 2018, 51 accidents, 13 décès, principalement sur les communes de St Anne, St François et Le Gosier).

Concernant l' « Aisance Aquatique » des 4-6 ans, il s'agit d'organiser des stages d'apprentissage à l'eau, pendant le temps scolaire, notamment en application des « classes bleues ». Une attestation « Aisance Aquatique » sera délivrée aux enfants,

Concernant le dispositif « J'apprends à nager » programme spécifique des 6-12 ans, il est proposé des stages d'apprentissage à la natation, validés par le passage et la réussite du test « Sauv'nage ». Ces stages se déroulent durant les vacances scolaires ou les week ends.

Les parties prenantes à mobiliser : Mise en place d'un groupe de travail sur l'Aisance Aquatique composé des CPD EPS, de CPC, du PS référent de la DRAJES chargé du dispositif afin d'optimiser le financement des opérateurs et la mise en place des classes bleues.

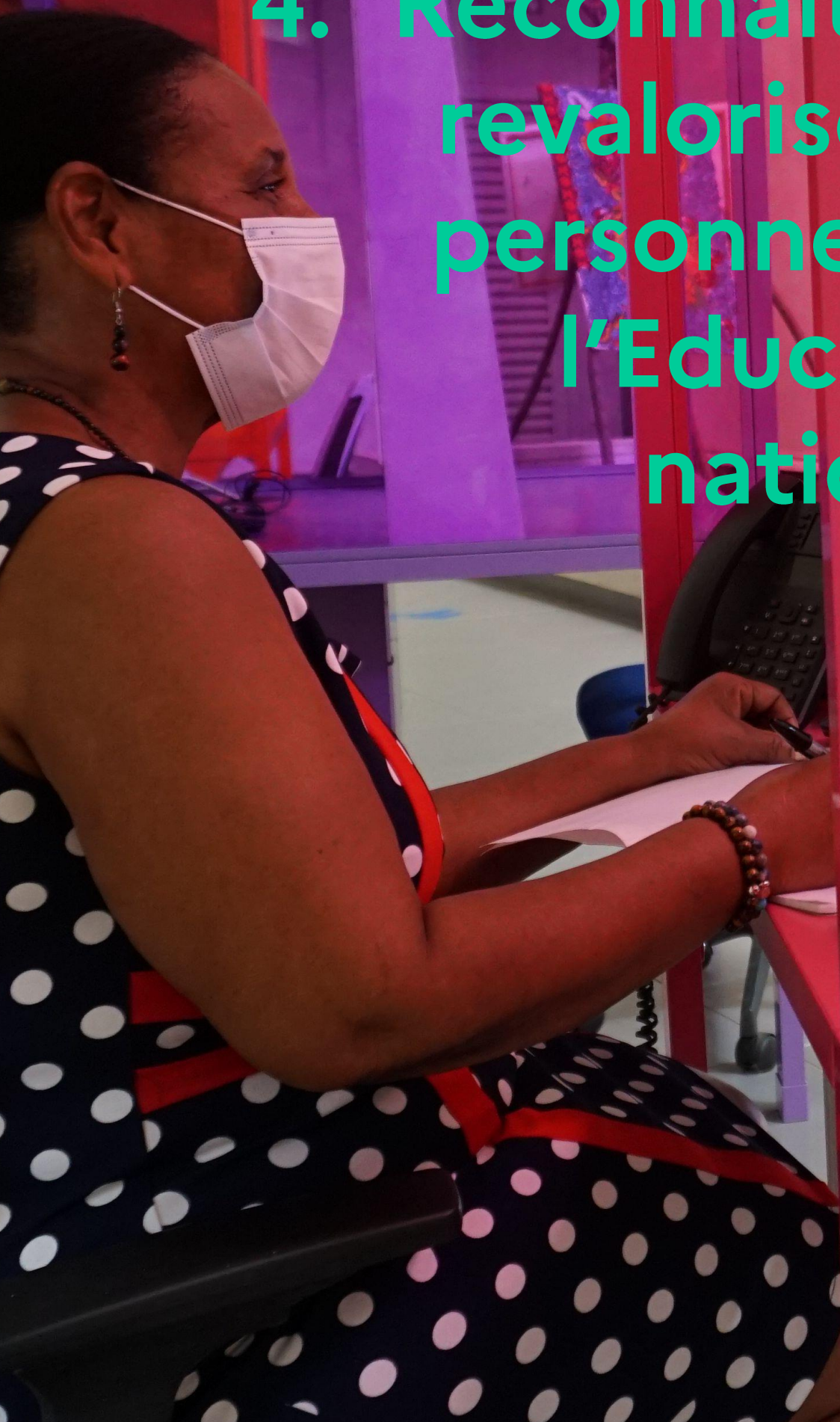
Les indicateurs

- le nombre de ces nouvelles classes, notamment pour différencier cette action de celle de la natation scolaire, en fluidifiant les relations entre les opérateurs et les écoles maternelles afin de mettre en place des classes bleues « aisance aquatique »,
- le nombre de transports annuels en sollicitant les communes pour organiser plus d'actions de transport des classes vers les sites d'apprentissage de la natation, car c'est un frein identifié,
- le nombre d'attestations délivrées par la systématisation de la préparation à l'Attestation Scolaire de Savoir Nager ou le Sauv'nage à tous les enfants des écoles primaires afin d'obtenir ce minimum avant la fin du cycle 3 : cette attestation est obligatoire pour la pratique de toute activité nautique : kayak, voile, surf.

Echéance : Mise en œuvre pendant l'année scolaire 2022-2023



4. Reconnaître et revaloriser les personnels de l'Éducation nationale



Mieux former tous les personnels de l'éducation

Au niveau national

Engagement du Grenelle de l'éducation, les écoles académiques de la formation continue sont mises en œuvre dans le cadre de la transformation de la GRH du ministère de l'EN en faveur d'une politique RH de proximité, d'accompagnement des parcours et de personnalisation du lien entre les personnels et leur institution.

Déclinaison dans l'académie

La formation continue des personnels est un enjeu majeur pour notre académie au bénéfice de la réussite de tous les élèves. Avec la création et la mise en œuvre de l'École Académique de la Formation Continue l'objectif est de :

- Réaffirmer le primat de la formation continue parmi les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
- Moderniser la formation et mettre en cohérence des actions pour une visibilité de l'offre de formation, au sein d'une GRH fondée sur plusieurs piliers : l'écoute des besoins, la proximité de la réponse à ces besoins, la personnalisation de l'accompagnement et la valorisation des compétences et des parcours ;
- Permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue ambitieuse, de qualité, tout au long de la carrière et en proximité, susceptible de créer une culture commune à l'ensemble des personnels, et à l'écoute de leurs besoins ;
- Mieux assurer le continuum de formation, en renforçant le partenariat avec l'INSPE

C'est en effet par la formation qu'un personnel, quels que soient sa fonction et son domaine d'action, peut développer, dans le cadre d'un parcours, des compétences lui permettant d'atteindre un objectif professionnel ou de répondre à un souhait de mobilité. C'est aussi par la formation que des organisations de travail apprenantes peuvent se constituer et permettre, par l'analyse des gestes et pratiques professionnels, une montée en compétences et une meilleure qualité de vie au travail, au profit de la réussite de tous les élèves et de l'ensemble des publics bénéficiaires des politiques éducatives que porte le ministère de l'Éducation Nationale.

L'École académique de la formation continue de la région académique de la Guadeloupe est construite sur une identité forte « la proximité » avec un positionnement et un rôle central des pilotes des unités éducatives (chef d'établissement, IEN CCPD en lien avec les directeurs d'école, chef de division et de service) et des inspecteurs dans le processus de développement de compétences et d'évolution professionnelle des personnels.

Conçue dans le cadre d'un maillage et implantée dans tous les territoires, dans des espaces labélisés EAFC, l'École s'inscrit dans cette ambition du Grenelle de l'éducation, de construire avec tous les acteurs et tous les partenaires de l'académie (INSPE, Réseau Canopé, PFRH...), un accompagnement et une offre de formation en proximité, et au plus proche des besoins des personnels et de l'institution.

Il s'agit de donner une nouvelle impulsion à la politique de formation continue. Le cœur de l'identité de l'École sera de proposer de nouvelles pratiques d'ingénierie de formation.

Quelques indicateurs

L'EAFC en chiffres :

Une équipe de 23 personnels (17,6 ETP) :

- 11 conseillers en ingénierie de formation (à temps partiel, 5,6 ETP)

- 5 assistants de formation
- 2 coordonnatrices de formation
- 2 fonctions supports (secrétariat, finances)
- 3 personnels d'encadrement

Modalités de la formation :

- 75 % formation en présentiel
- 14% formation hybride
- 11% formation à distance

- 50% candidatures à l'initiative des personnels (43% candidatures collectives, 7% candidatures collectives)
- 50% Sans appel à candidature (public désigné)

Les intervenants :

- 33 formateurs académiques pour le 2nd degré (PFA) (105 h de décharges : 5,9 ETP)
- 24 intervenants à l'INSPE dans le cadre des 1/3 terrain (5 ETP)

Le budget :

- Titre 2 (vacations) : 343 399 €
- HT2 (fonctionnement) : 445 387 €

Les perspectives :

Sept cycles métiers (dont un cycle pour les personnels jeunesse et sport) et un cycle territoire contiendront les nouveaux parcours de formation des personnels pouvant se dérouler sur des durées variables en fonction des besoins de chacun et ce jusqu'à 3 ans. La possibilité de certification ou de diplomation à la fin d'un parcours ou d'un cycle, est l'un des changements majeurs portés par les écoles académiques de la formation continue.

Les modalités de candidature évoluent et se dérouleront en deux phases sur [le portail de l'EAFC](#) :

1. L'abonnement : permet de manifester son intérêt pour un dispositif de formation
2. La préinscription : suite à son abonnement, le personnel recevra un mél sur sa messagerie académique lui demandant de se préinscrire, afin de confirmer son intérêt pour la formation demandée. La préinscription sera soumise à l'avis du supérieur hiérarchique.

Le suivi des abonnements et préinscriptions seront consultables sur la nouvelle plateforme de mise en œuvre des formations (Sofia-FMO).

Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

Au niveau national

Les ressources humaines de proximité sont une offre de service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions, au plus près de leur terrain d'exercice et au service de leur souhait d'évolution professionnelle.

*La volonté ministérielle est de renforcer l'attractivité des métiers et d'adapter les ressources humaines aux enjeux du 21ème siècle. Au niveau académique, dans le cadre du **projet académique 2020-2023** « Réussir en territoire archipélagique et multilingue », les objectifs relatifs aux ressources humaines ont été explicités dans un axe spécifique « **des personnels à valoriser** ». L'instauration du service RH de proximité a aussi pour objectif de mieux tenir compte des attentes des personnels. Cet accompagnement personnalisé, décliné dans la **feuille de route académique RH**, est mobilisable à tout moment du parcours professionnel.*

Déclinaison dans l'académie

La GRH de proximité implique l'ensemble des acteurs RH.

Elle comprend les champs d'intervention suivants :

La gestion administrative

L'accompagnement des personnels avec difficulté de santé et des personnels en situation de handicap

Le soutien au personnel en difficulté par un soutien psychologique

La prévention des risques psychosociaux et la démarche Qualité de Vie au Travail

L'Appui à la gestion managériale

Le développement réseaux professionnels

Le développement personnel et professionnel

Les actions suivantes sont proposées :

La dématérialisation des procédures administratives avec colibri et e-colibri

Les journées portes ouvertes et d'information à destination des différentes catégories de personnels (mobilité, promotion)

Des webinaires d'informations

Les journées d'accueil des personnels et cérémonies inter catégorielles de titularisation

Les permanences des CRHP en établissements

La gestion de crise : cellules d'écoute

La formation via le programme de formation et la mise en place de FIL en établissement et circonscription:

FIL réalisées sur les thématiques des RPS, le développement personnel et professionnel :

Lycée Gerville Réache 160 agents 5h

Collège Mateliane 51 agents 4h

Collège Appel 18 juin 120 agents 5h

Collège Roches Gravées de Moho 4h (hors dispositif FIL DRAFPEN)

Le forum synergie RH à Saint Martin en mai 2022

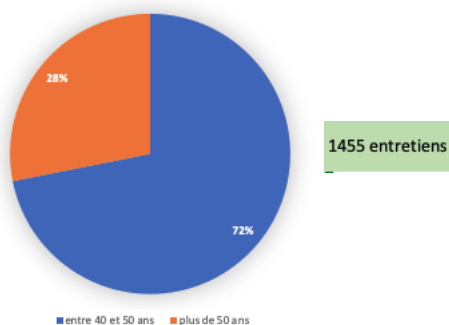
Le salon de l'emploi et de la mobilité en partenariat avec la PFRH en juin 2022

La formation en management de personnels encadrant administratif

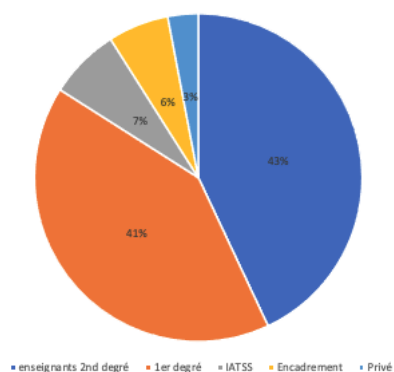
Le développement de l'information RH avec la LETTRE RH « Bien à vous » (5 numéros en 2021-2022)

Quelques indicateurs

815 personnels reçus par les CRHP de sept. 2019 à mars 2022
Répartition par âge



815 personnels reçus par les CRHP de sept. 2019 à mars 2022
Répartition par division



Les perspectives

- Augmentation des lieux de permanences des CRHP
- Développement des journées thématiques RH en établissements, circonscriptions et autres services, les ateliers thématiques inter catégoriels et les synergies entre les différents acteurs RH.
- Déploiement du forum synergie RH
 - Sud Basse Terre
 - Marie Galante
 - Nord Grande Terre
- Production de guides et de flyers d'information
- Mise en place de la Démarche Qualité de Vie au Travail en partenariat avec l'ARACT et la MGEN en vue d'optimiser l'organisation du travail
 - COPIL QVT
- Développement de l'appui à la gestion managériale
- Mise en oeuvre de la MAE et articulation avec l'EAFC
- Mise en place de comités d'utilisateurs



5. S'engager dans les défis contemporains

Se mobiliser pour la transition écologique

L'éducation au développement durable

Déclinaison dans l'académie

La transition écologique

L'académie via le comité de pilotage académique, piloté par la rectrice, avec ses 21 partenaires signataires de la convention cadre académique 2020-2024, s'est engagée à traiter la question de la transition écologique nécessaire à notre territoire. Ces actions, décrites ci-dessous, prennent appui sur la circulaire de rentrée 2020, qui demande à toutes les académies de travailler la question de l'EDD. Notre action a dépassé le cadre de cette circulaire en proposant la mise en place d'un futur Campus des Métiers et Qualifications portée par le Lycée Professionnel Louis DELGRES du Moule.

L'idée étant de travailler les objectifs stratégiques s'inscrivant dans le cadre de la politique régionale et doivent pouvoir répondre aux questions suivantes :

- 1/ Quel projet de génération devrions-nous engager pour notre territoire dans le cadre de cette transition écologique et énergétique nécessaire ?
- 2/ Quelles sont les dimensions de démocratie environnementale à long terme que nous devons activer pour un territoire intelligent ?
- 3/ Comment passer d'une économie égo-centrée à une évo-centrée en tenant compte de notre biodiversité ?
- 4/ Quelles formations professionnelles et universitaires proposées vectrices de comportement responsables des futurs citoyens ?
- 5/ Quels seront les nouveaux métiers nécessaires au territoire pour répondre aux préconisations de l'agenda 2030 ?

Portée académique de l'Education au Développement Durable

Projet de réseau établissements sur la mise en œuvre des Jardins créoles au sein des EPLE "Met men an manniok" (mettre la main à la terre) (62 EPLE et écoles concernés)

Mise de 4 plateformes de formation sur les techniques de cultures jardins créoles

Mise en œuvre du Groupe Régional des Aires Educatives GRAE (liste des EPLE, Appels à projets)

Projets des Aires éducatives (Terrestre et Marine) avec l'OFB (45 EPLE concernés)

Mise en relation des partenaires sur les différents projets en établissement (accompagnement, financement, suivi, évaluation et valorisation)

Labélisation de tous les établissements et école LABEL, ECO-ECOLE (34 EPLE labélisés à ce jour soit 19 écoles, 10 collèges et 5 lycées)

Projet de mise en œuvre d'un certificat ou passeport écologique des élèves engagés sur un projet EDD

Mise en œuvre de l'appel à projet national studios médias à destination des 10 collèges retenus :

(Accompagner les EPLE, le conseil départemental, appel d'offre, installation, formation et mise en réseau des

EPLÉ du bassin) en mutualisation des dispositifs du CLEMI, la DANE, La DAAC et l'EDD. Les 10 studios de montage vidéos ont été installés dans ces 10 collèges.

Formation des élèves et des professeurs aux nouveaux comportements à avoir face à la pollution locale au Chlordécone grâce à la création d'un outil de formation REZILIANS réalisé par la cellule EDD de l'académie.

Formation des écodélégués par bassins académiques via des contenus proposés par les partenaires de la convention

Valorisation des meilleurs projets EDD de l'académie en fin d'année scolaire à travers une remise de prix organisées avec tous les partenaires, les associations et tous les experts.

Les perspectives

- 1/ Garder le cap de première académie de France sur la politique de la reconquête de la biodiversité (Nombre de jardins créoles et Nombre d'airs éducatives).
- Augmenter le nombre d'heures de formations des publics avec l'aide des partenaires et associations
- Mettre en œuvre notre Campus des Métiers sur la transition écologique
- Poursuite la création d'outils de formation
- Poursuite la création d'outils de communication sur la prise en compte de l'environnement.
- Faire rayonner l'EDD sur tous les référentiels de nos différents diplômes
- Renforcer notre participation aux différents concours EDD nationaux (1ère académie sur le concours écoloustik)



Faire société : la transmission des valeurs de la République

Au niveau national

Depuis la rentrée 2021, chaque académie est dotée d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action dans quatre domaines : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement.

Suite au Grenelle de l'Education et au rapport Obin, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé un plan national de formation de tous les personnels, à la laïcité et aux valeurs de la République, sur 4 ans (PNF-VDR-L).

Déclinaison dans l'académie

Formation des personnels

La formation s'articule avec les priorités éducatives ministérielles énoncées dans le schéma directeur de la formation continue, notamment, pour les personnels enseignants et d'éducation :

- incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République ;
- favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves ;
- prévenir les violences éducatives ordinaires et toute autre forme de violence ;
- prendre en compte dans les apprentissages la diversité des élèves.

Elle vise à :

- s'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'École ;
- transmettre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire ;
- faire respecter les principes et valeurs de la République dans le cadre scolaire.

Carré régalien

Le travail des membres du Carré régalien est coordonné par l'IEN LHG, pilote du pôle citoyenneté et s'appuie sur le service juridique et la Direction des Relations et des Ressources Humaines.

Trinôme académique

Une convention trisannuelle a été signée en juillet dernier, renouvelant le partenariat entre la Région académique Guadeloupe, l'Enseignement supérieur et la Recherche, les Forces armées aux Antilles, l'Association Régionale Guadeloupe des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Gendarmerie nationale pour la mise en œuvre du Trinôme académique.

Les indicateurs

Concernant la formation :

20 formateurs-trices académiques Valeurs de la République, toutes catégories de personnels confondues, renforcé(e)s par les 21 formateurs-trices - de l'Equipe Académique Valeurs de la République, ont été mobilisés afin de déployer la formation sur l'ensemble du territoire de la Région académique. La formation comporte 3 modules échelonnés au cours de l'année.

Les perspectives

Formation aux valeurs de la République :

Former systématiquement tous les personnels de l'académie à la laïcité et aux valeurs de la République. La formation se poursuivra à la rentrée scolaire 2022.

Carré régalien :

Communiquer largement sur les dispositifs de protection en place dans le cadre du Carré régalien afin d'assurer un suivi attentif des signalements et apporter une réponse rapide à toute amorce de conflit.

Trinôme académique :

- Instaurer (ou renforcer) et diffuser une culture de la sûreté et de la sécurité à tous les niveaux sur le territoire académique, en école (circonscription), établissement public d'enseignement et à l'Université
- Renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants
- Promouvoir la formation à l'esprit de défense par la sensibilisation des personnels d'enseignement aux questions de défense afin de conforter leurs compétences dans la transmission des savoirs relatifs à celles-ci, en formation initiale et continue ;
- Proposer des actions à destination de la jeunesse afin de promouvoir l'esprit de défense et de sécurité ainsi que la résilience : développer les Classes de Défense et Sécurité Globale

Participer au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes : Service civique et SNU

Le Service Civique

Déclinaison académique

La Guadeloupe, qui s'est très vite mobilisée, se situe aux premiers rangs des départements pourvoyeurs de missions de service civique en rapport avec la tranche d'âge des jeunes concernés.

Cet objectif gouvernemental trouve toute sa pertinence dans le contexte guadeloupéen. Ce dispositif est opportun pour les jeunes (facilitateur d'insertion professionnelle) en créant une synergie entre les différents partenaires.

Cette dynamique s'appuie sur deux conventionnements substantiels, l'un avec le Conseil Régional (500 missions en 2021) et l'autre avec le Conseil Départemental (245 missions). Elle s'est distinguée aussi par l'adjonction de mesures adaptatives telles que le service civique alterné et des missions en lien avec la crise sanitaire.

Nous constatons un tarrissement des terrains de missions.

Ainsi, concevoir des dimensionnements adaptés au contexte guadeloupéen (nombre de jeunes et de nombre de structures offrant des Missions d'Intérêt Général) sera un facteur déterminant pour confirmer la réussite de la mise en œuvre en 2021 et garantir la pérennisation de la haute qualité de la mise en œuvre du dispositif en 2021.

Les perspectives

Il s'agira de stabiliser les agréments locaux et d'adapter les effectifs cibles.

Il conviendra de concentrer l'effort sur la qualité des missions et sur l'accompagnement des volontaires durant et après leurs missions, ainsi il faudra :

- poursuivre l'accompagnement des structures d'accueil et la formation des tuteurs,
- célébrer les 10 ans du Service Civique en présence de la présidente de l'Agence Nationale du Service Civique.

Les parties prenantes à mobiliser : Les jeunes, les tuteurs, les collectivités et les associations, les structures d'accueil.

Le Service National Universel

Déclinaison académique

L'Etat tend à généraliser progressivement le dispositif sur l'ensemble du territoire, avec la perspective de le systématiser à une classe d'âge.

Outil de cohésion nationale et de mixité sociale, le séjour de cohésion a mobilisé 96 jeunes guadeloupéens et saint-martinois du 22 juin au 2 juillet 2021.

La mise en œuvre de ce premier séjour de cohésion sous l'impulsion du COPIL régional SNU a permis de créer une vraie dynamique interministérielle d'une part, et l'émergence d'une communauté éducative autour du SNU d'autre part.

Les perspectives

A court terme, il conviendra d'étoffer l'offre de missions d'intérêt général pour les 96 jeunes qui ont effectué le séjour de cohésion.

Avec un objectif national de 25 000 jeunes dont 15 000 ont réellement suivi le séjour de cohésion, l'objectif pour 2022 est fixé à 50 000 jeunes. Considérant l'insuffisance de structures en mesure d'accueillir les séjours de cohésion, la Guadeloupe souhaite cependant proposer un effectif cible adapté pour produire une action de qualité en 2022.

Il s'agira en 2022 d'organiser deux sessions distinctes dans le temps, dans le même lieu, si possible au CREPS. En effet la ressource d'encadrement, d'hébergement et de logistique est restreinte.



Eduquer aux médias et à l'information

Au niveau national

La circulaire n°2022 paru au BOEN n°4 du 27 janvier 2022 a initié la création d'une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information.

Elle s'articule autour de 4 points forts :

- Inscrire l'éducation aux médias et à l'information au cœur du projet éducatif de l'Ecole. L'EMI est présente dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle
- Structurer le pilotage pour renforcer la place de l'EMI en désignant un référent académique en charge des premier et second degrés et en constituant une cellule académique
- Mise à disposition d'un vadémécum
- Création d'une webradio dans chaque collège avec l'opération « Une webradio, un parrain »

La circulaire a été suivie en avril d'un appel à projets permettant la mise en œuvre du dernier point.

Déclinaison dans l'académie

- L'actuel délégué académique a été nommé référent académique. La cellule académique réunit avec lui la conseillère technique à la vie scolaire, l'IENA, l'IEN-ET en charge du Carré régalien, le DRAAC et un représentant de la DRANE.
- Quinze collèges ont répondu à l'appel à projets pour lequel le Conseil départemental n'a pu toutefois se positionner dans les délais malgré une forte volonté d'implication.
- Afin d'accentuer les compétences des équipes pédagogiques, dix-sept formations ont été proposées au plan académique de l'Ecole académique de formation continue

Quelques indicateurs

- Une participation à la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*[®], événement phare du CLEMI, qui a doublé par rapport aux années précédentes :

	Écoles	Collèges	Lycées	Lycées Pro.	Autres	Totaux
Guadeloupe	54	37	16	6	3	116
Iles du Nord	5	3	2			10
Totaux	59	40	18	6	3	126

- Equipements des établissements :
Dix collèges dotés de studios-médias (Appel à projets 2021)
Deux collèges dotés d'un studio radio
- Une radio en milieu scolaire, Radio Inter S'cool, gérée par l'Association de mobilisation des moyens éducatifs à laquelle adhèrent 15 écoles et établissements scolaires. 40% des lycées et 65% des collèges de l'académie ont déjà participé à la réalisation de productions radiophoniques diffusées sur RIS.

Les perspectives

- Reprise de l'appel à projets « Une webradio, un parrain » par le Conseil départemental avec une extension à la totalité des collèges en lien avec l'opération territoire numérique éducatif.
- Sensibilisation et formation des enseignants dès la formation initiale
- Sensibilisation et implication des chefs d'établissements et des corps d'inspection



*Contributions : corps d'inspection, services régionaux et académiques
Crédit photos : S. HERESON (Service communication rectorat)
Remerciements à Mme ROCHE, professeure et à son élève (cité d'excellence sportive)*

Réalisation Cabinet de la rectrice/Service communication – Août 2022



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*